

Séance du Conseil Municipal du 28/09/2023

N° délibération	Intitulé	Vote
2023-088	Versement d'une contribution au Secours Populaire suite au récent séisme au Maroc	Adopté à l'unanimité
2023-089	Versement d'une contribution à la Croix Rouge suite à la tempête Daniel et aux inondations en Libye	Adopté à l'unanimité
2023-090	PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable	L'Assemblée prend acte
2023-091	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2023	Adopté à l'unanimité
2023-092	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2023	Adopté à l'unanimité
2023-093	Modification de la composition de la Commission solidarité et aînés	Adopté à l'unanimité
2023-094	Versement du Bonus Territoire au Centre Social	Adopté à l'unanimité
2023-095	Remboursement des abonnements 2022 non utilisés suite à la fermeture conservatoire de la piscine	Adopté à l'unanimité
2023-096	Création et distribution d'un chéquier cadeau aux aînés de la ville de Waziers	Adopté à l'unanimité
2023-097	Convention partenariale lutte contre l'habitat indigne	Adopté à l'unanimité

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Jocelyne CHARLET

Le Président,

Laurent DESMONS





Procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 28 Septembre 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABEL Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte, ALLOY Grégory.

Membres ayant donné pouvoir (à l'ouverture) : Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à Jocelyne CHARLET), Monsieur Rémy MOREAUX (pouvoir à Geneviève FRASCA), Monsieur ALLOY Grégory (pouvoir à Jacques MICHON), Madame Laurence CORDIER (pouvoir à Kelly DINI)

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne Charlet

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Président :

Il est 18 h 30, on va pouvoir démarrer cette séance de Conseil Municipal en ce 28 septembre 2023. Je vais vous proposer que Madame Charlet soit secrétaire de séance ce soir et qu'elle commence par procéder à l'appel.

Madame Charlet :

Bonsoir à tous. Monsieur Desmons Laurent. Présent. Jocelyne Charlet, présente. Monsieur Moreaux Rémy donne pouvoir à Madame Frasca. Madame Frasca. Présente. Monsieur Dogimont. Présent. Madame Margonelli. Présente. Monsieur Ferenz. Présent. Madame Caron. Présente. Monsieur Himeur. Présent. Madame Dehen. Présente. Monsieur Gambier. Présent. Madame Tabet. Présente. Madame Urbaniak qui donne pouvoir à Madame Charlet. Monsieur Disassini. Présent. Monsieur Kahalerras. Présent. Monsieur Idlhaj. Présent. Monsieur Zaïr. Présent. Monsieur Bachiri. Présent. Madame Kerrar. Présente. Monsieur Cinquemani. Présent. Madame Poulain. Présente. Monsieur Michon. Présent. Madame Parnetzki. Présente. Madame Mazure. Présente. Monsieur Mascarte. Présent. Monsieur

Alloy. Merci. Monsieur Alloy donne pouvoir à Monsieur Michon. Madame Morantin. Présente. Madame Cordier qui donne pouvoir à Madame Dini. Et Madame Dini. Présente. C'est terminé.

Monsieur le Président :

Très bien. Je vais vous proposer dans quelques instants d'observer une minute de silence, je vais y revenir et de changer un tout petit peu l'ordre du jour, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, d'enchaîner après sur les deux demandes de subventions par rapport aux catastrophes qui se sont passées récemment, puis d'enchaîner sur la présentation du PADD puisque nous avons des intervenants extérieurs qui sont là, donc l'avancer, et puis ensuite reprendre l'ordre du jour classique avec l'adoption des deux PV, etc. Vous n'avez pas d'objection sur ce changement ? Non. Écoutez, donc je vais évidemment revenir sur le séisme qui a eu lieu au Maroc au début du mois, suivi quelques jours après par la tempête Daniel qui a touché très lourdement la Libye. Donc, avant toute chose, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée

Je vous remercie. Donc nous avons deux délibérations, le projet numéro trois sur la contribution au Secours populaire suite au séisme au Maroc. C'est indiqué dans le texte, le séisme de magnitude sept qui a touché le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre. Nous savons que le Secours populaire est un des acteurs très présents sur place et donc on vous propose une subvention à hauteur de 2 000 euros pour les aider à remplir l'action de solidarité et travailler essentiellement à la reconstruction. Je donnerai juste quelques compléments d'informations et Monsieur Michon veut faire une intervention. Le dernier décompte fait état de 3 000 morts et plus de 5 600 blessés. Le roi du Maroc a annoncé également un plan de 11 milliards d'euros pour le relogement et la reconstruction. C'est une vraie problématique de reconstruction qui va engager le Maroc pendant de nombreuses années. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Merci. Oui, on ne va pas refaire un débat comme on a déjà eu au sujet de ces subventions. Je pense que ça ne servirait à rien, d'autant plus que, bien évidemment, les catastrophes ne se mesurent pas entre elles. Par contre, on a quand même une particularité dans cette ville, c'est la forte proportion de familles d'origines marocaines qui sont venues pour travailler dans les mines et qui ont donné quand même un certain cachet et leurs bras pour notre commune. Je pense qu'au regard de ces familles marocaines, nous devrions quand même faire un effort sur le montant de la subvention pour montrer notre sollicitude envers ces familles de notre commune. Et nous proposons au lieu des 2 000 euros de passer à 3 000 euros uniquement en considérant cette phase pour les familles marocaines.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a une autre intervention suite à cette remarque de Monsieur Michon ? Comme vous l'avez dit, c'est vrai que c'est très compliqué de... On ne peut pas compter en centimes par nombre de morts, etc., ce n'est évidemment pas du tout comme ça que ça peut fonctionner. Effectivement, on a de nombreuses familles qui ont des personnes proches qui

sont décédées dans les événements, ce qui n'était peut-être pas forcément le cas sur la Turquie ou sur la Libye. Moi, là-dessus, effectivement, on peut peut-être regarder. Après, c'est compliqué sur les fois d'après, cette fois-ci 3 000, une autre fois autre chose. Je ne sais pas. Si quelqu'un souhaite s'exprimer là-dessus, c'est assez libre. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Bonsoir à tous. Effectivement, moi, je trouve la remarque plus que pertinente. Je vois que vous n'êtes pas fermés, donc je ne peux que vous inviter d'aller dans le sens de la proposition de Monsieur Michon, si tout le monde en est d'accord.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous voulez qu'on fasse une suspension de séance au niveau de la majorité municipale ? On va faire une petite suspension de séance ? Est-ce que sur la Libye, il y a quelque chose pour en parler ? Non, on reste sur... Je vous propose de faire une petite suspension de séance et puis on se retrouve dans quelques instants.

Suspension de séance de 3 minutes

On va reprendre cette séance après cette suspension. Merci pour votre patience. Effectivement, au niveau de la majorité, on avait beaucoup parlé évidemment de cette situation. On a aussi peut-être la ville de Douai qui a participé et qui a donné une subvention de 5 000 euros pour le Maroc et 5 000 pour la Libye. Ce qui est vraiment ressorti depuis trois semaines que c'est arrivé, effectivement, c'est qu'il y a eu une mobilisation. D'ailleurs, je sais qu'il y a des personnes; même dans le public ici; qui ont travaillé par rapport à des parents d'élèves dans des écoles. Il y a eu beaucoup de choses qui se sont faites très, très discrètement avec des réseaux qui se sont organisés, etc. Donc, étant donné ces considérations et la façon dont vous avez amené la question, Monsieur Michon, qui n'était pas dans la surenchère polémique, et j'apprécie bien ça, et puis ça a été rejoint par le groupe Engagés pour Waziers, je pense qu'on peut trouver un consensus effectivement cette fois-ci sur cette subvention à 3000 euros pour le Maroc, pour le Secours Populaire. Donc, on propose de modifier le montant, de passer de 2 000 à 3 000 euros. Encore une fois, 1 000 euros de plus, ce n'est pas ça qui va révolutionner ce qui se passera là-bas. Et j'encourage chacun aussi à faire des dons par les organismes qu'il a l'habitude d'utiliser. Mais la commune, à titre symbolique, étant donné le lien fort que la Ville a avec le Maroc, puisse monter sa participation habituelle de 2 000 à 3 000 euros. Je vous propose de passer ça au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. C'est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal. Sur la deuxième, la tempête Daniel, simplement peut-être compléter, c'est toujours aussi compliqué de choisir un organisme. On a souhaité proposer la Croix-Rouge. Le Secours populaire est également présent en Libye, mais la Croix-Rouge, c'est aussi un acteur important mondialement et qui travaille bien là-bas. Juste un petit éclairage supplémentaire, il y a quelques jours, un groupe de scientifiques a sorti une étude qui indique que le réchauffement climatique a rendu les inondations 10 fois plus probables en Grèce, en Bulgarie et en Turquie, et 50 fois plus probables en Libye. Donc, on peut vraiment parler d'une catastrophe naturelle qui a été dégradée par le réchauffement climatique. Et je pense que c'est un peu passé sous les radars, et on parle quand même de 11 500 morts, 7 000 blessés et 10 000 portés disparus, qui sont sans doute autant de morts. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote sur cette participation à la

Croix-Rouge pour 2 000 euros ? Non. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté également à l'unanimité du Conseil Municipal de Waziers. Je vais demander à ces trois personnes de Verdi de projeter... Je l'ai indiqué, on va changer un petit peu l'ordre du jour. Je laisse la parole à monsieur Ferez pour introduire un petit peu le sujet de la délibération numéro cinq.

Monsieur Ferez :

Bonjour à toutes et tous. Il y aura une petite présentation qui sera faite par notre prestataire Verdi justement concernant ce PADD, qui est le projet d'aménagement et de développement durable, qui s'inscrit dans la modification et l'évolution de notre plan local d'urbanisme qui est en cours. Le PADD, en résumé, pourquoi il existe ? C'est pour avoir un but aussi de rationaliser le développement urbain, promouvoir le développement économique et protéger les espaces et les ressources naturelles, et aussi pour pouvoir renforcer les dispositifs de circulation durable. Petite présentation qu'on va pouvoir lancer et qui rentrera un peu plus dans le détail de ce fameux projet de développement.

Cabinet Verdi :

Bonsoir à tous. Donc, on va justement remettre les éléments de réflexion autour du projet d'aménagement et de développement durable, qui est vraiment un élément clé du document d'urbanisme, puisque la commune s'est engagée dans cette démarche d'élaboration de plan local d'urbanisme. Ce document, il permet notamment de décliner un certain nombre d'enjeux pour le territoire. Ces enjeux pour le territoire, on va vous les évoquer déjà dans un premier temps au travers l'importance de ce document, le fameux PLU. Ensuite, on va revenir un peu sur les éléments de diagnostic, les éléments clés d'enjeux qui ont permis de construire le projet d'aménagement et de développement durable. Le document d'urbanisme, le PLU, c'est un document qui va permettre de définir les grands principes d'aménagement de la commune pour les 10-15 ans à venir, que ce soit au travers des thématiques de l'habitat, de la mobilité, de l'économie, de l'environnement. Donc, au travers d'un certain nombre de thématiques, on va pouvoir définir les orientations d'aménagement du territoire à l'horizon de 10-15 ans. Ce document, il permet également de définir une traduction réglementaire à l'échelle du territoire. C'est pour ça qu'il est construit au travers de différentes pièces. Un premier temps, donc de diagnostics et d'enjeux, qu'on va vous restituer ce soir, qui ont permis de définir le projet d'aménagement et de développement durable. Et c'est l'objet, justement, du débat de ce soir d'évoquer les orientations de ce PADD. Le PADD va permettre également, ensuite, d'enchaîner le travail réglementaire, puisqu'on va pouvoir fixer les règles qui vont s'appliquer, à savoir notamment un zonage, un plan de trafic, un règlement équilibré et un certain nombre de schémas d'aménagement, les orientations d'aménagement et de programmation, qui nous permettent de définir des règles et les droits de construire pour la commune. S'en suivra, pour être clair, vraiment une phase ensuite administrative, avec notamment la phase de consultation des services et d'enquête publique, au moment où la population pourra justement s'exprimer. Ensuite, on fait un peu le bilan de l'ensemble de ces phases pour aboutir vraiment sur la mise en œuvre et l'approbation du plan local d'urbanisme. Ce document d'urbanisme fait l'objet aussi d'une concertation continue, au travers notamment des registres qui sont faits en mairie, et tout un travail aussi collaboratif avec les différents partenaires, et notamment les personnes publiques associées. Ce document d'urbanisme est régi par un certain nombre de principes

d'aménagement, et notamment par un certain nombre de lois qui s'imposent, notamment le code de l'urbanisme. On va aussi avoir des documents-cadres qu'il va falloir respecter. Le PLU n'est pas tout seul, il a des documents, notamment le schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis, qui se définit par un certain nombre de principes à respecter. Et le PLU, lui, doit être justement compatible avec ce document-cadre, il doit respecter ces grandes orientations. Au travers justement ce projet, le schéma de cohérence territoriale définit notamment sur la thématique de l'organisation territoriale un certain nombre de principes à suivre. On a des objectifs démographiques à l'échelle du Grand Douaisis, qui est une évaluation de la population de plus de 2 %. On a également un positionnement des communes par rapport à leur importance sur le territoire, et on a notamment la commune de Waziers qui est identifiée comme étant un pôle intermédiaire, donc en rouge, on retrouve avec la petite flèche sur l'illustration. Et on a également un chiffre qui est affiché à l'échelle de ce document, définissant une production maximale, vraiment indicative de population à l'horizon 2040. Puisque le schéma de cohérence territoriale, il a un horizon de 20 ans, et le PLU a un horizon un peu plus proche de 10-15 ans. Donc on est à un peu plus de 300 logements à l'horizon 2040, fixés par ce document-cadre qui est nécessaire de respecter. Ce schéma de cohérence territoriale, il est aussi révélateur d'un certain nombre d'enjeux qui sont intervenus depuis de nombreuses années sur les questions de la consommation foncière. On en parle de plus en plus. Il est important de respecter cet objectif, puisque la loi s'affiche toujours à une volonté de réduction de l'impact de l'urbanisation sur les territoires et sur l'environnement, pour éviter notamment la disparition des espaces agricoles, naturels et forestiers. On a, au niveau du document d'urbanisme, plusieurs définitions à respecter, et notamment deux principales, avec la prise en compte de la consommation foncière, notamment du schéma de cohérence du Grand Douaisis. Il définit, lui, un objectif à respecter en se calant sur la notion de l'enveloppe urbaine de 2015, qui peut être réajustée aux nouvelles consommations. Mais en gros, par rapport à cette occupation du sol, on va pouvoir définir est-ce que l'on consomme du foncier ou pas. Et on a également, à l'échelle du schéma de cohérence territoriale, un phasage avec une ambition de 2020-2030 et une ambition de 2030-2040 à respecter. Donc pour le territoire, on est à 13,9 hectares à l'horizon 2040, et pour la période 2020-2030, on est à la moitié avec quasiment sept hectares. Donc il y a toujours une capacité maximale d'accueil, à vocation habitat et mixte, en sachant également qu'on a des comptes fonciers économiques, et pour les infrastructures qui sont peu régies à une échelle beaucoup plus large, à l'échelle de l'intercommunalité. Ce qu'il faut bien comprendre par rapport à la notion de consommation foncière, c'est qu'on a vous présenté justement un petit cas pratique avec cette notion de tache urbaine existante, enveloppe urbaine du schéma de cohérence territoriale de 2015, c'est la tache en jaune. Et on va évaluer par rapport à un projet d'habitat, est-ce qu'on va consommer ou non du foncier au titre du schéma de cohérence territoriale ? Donc dans le premier cas, on est à l'intérieur de la tache urbaine, on ne consomme pas, on ne va pas aller entamer les sept hectares auxquels, entre guillemets, on a le droit à l'horizon 2030. Et dans le deuxième cas, on est en dehors et là, on vient consommer au titre du schéma de cohérence territoriale. Donc il y a vraiment des notions importantes parce qu'on est obligés de jongler sur différentes définitions pour statuer de la consommation foncière. Je l'évoquais tout à l'heure, on est aussi dans un processus vraiment de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, où vous avez déjà sans doute entendu parler, avec différents textes de loi qui sont venus encadrer les choses. On devait afficher des objectifs de réduction et au fur et à mesure, c'est venu s'affiner au travers de la Loi climat et résilience en définissant notamment cet objectif de division de la consommation notamment à l'horizon 2020-2030. Donc on va diminuer la

consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Comme illustre justement le petit schéma, cette progression va permettre, à terme en 2050, d'arriver sur un zéro artificialisation nette. Donc on va devoir rendre le temps que l'on consomme. Et dans un premier temps, sur les 10 premières années, on se base vraiment sur la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. C'est cette notion-là. Et ensuite, on abordera, sur les temporalités suivantes, la notion d'artificialisation au sens pur du terme. Tout ce qui sera consommé sera restitué. Donc un objectif de réduction par deux qui doit être respecté dans le cadre du document d'urbanisme. Pour le territoire de Waziers, justement, cette consommation sur la période 2011-2021 que l'on doit évaluer, lorsqu'on regarde un peu les bilans en termes de consommation, lorsqu'on regarde l'artificialisation qui s'est produite, on constate qu'on a une consommation d'à peu près 11,5 hectares qui ont été consommés sur la période des 10 précédentes années. Ça veut dire que dans le cadre du PLU, on va être obligés d'être sur un objectif de réduction de consommation par deux, donc un peu moins de six hectares qui pourront être justifiés dans le cadre du document d'urbanisme. Donc une notion vraiment importante de compatibilité du document que l'on retrouve aussi bien au travers de la définition du schéma de cohérence territoriale, au travers de la loi climat et résilience. Donc il y a vraiment une appréhension à avoir sur ces deux définitions, parce que ce n'est pas tout à fait les mêmes. Donc, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? En gros, on a deux définitions à respecter. Ça veut dire qu'il faut être compatible avec la loi climat et résilience, avec cet objectif de division par deux que l'on constate au travers de la première prise. Donc avec les 11,5 hectares, on arrive à peu près à six hectares qui peuvent être justifiés sur la temporalité 2021-2031. Et dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, on est à peu près à sept hectares qui peuvent être justifiés sur la première temporalité. Voici pour les éléments, un peu, de cadrage. C'est important parce qu'il faut bien comprendre que le document d'urbanisme, il collabore pas tout seul. Il doit respecter un certain nombre de principes, de textes de loi. On a des notions de plus en plus présentes notamment avec la consommation des espaces. La consommation foncière qu'il faut justifier. Et donc, on voulait revenir sur ces points. Maintenant, on va vous présenter des éléments un peu de diagnostic qui vont permettre de justifier des dangers et qui vont conduire justement à la proposition de projets d'aménagement et de développement durable. Thomas va vous présenter ces éléments.

Concernant les éléments sur le diagnostic, on aura aussi l'occasion de pouvoir réaborder ces éléments lors d'une réunion publique ultérieure. En tout cas, quelques éléments sur le diagnostic topographie et géologie. Là, on est sur une topographie qui est relativement plane. Il faut bien sûr regarder la nature et la composition des sols. On en reparlera notamment sur tout ce qui va être la nature des sols, l'eau, la gestion des eaux pluviales. La nature des sols, ça a un rôle assez important (inaudible) pour pouvoir bien favoriser l'écoulement des eaux pluviales et la préservation des nappes. Justement, c'est en transition de la carte suivante où la commune de Waziers se positionne vraiment à l'interface d'un secteur assez vulnérable pour les nappes souterraines. Le but, c'est de pouvoir les protéger et donc d'avoir lors d'aménagements du territoire des objectifs ambitieux de préservation de la nature. Toujours sur le même sujet, il y a des documents-cadres qui vont cadrer ce qu'il est possible ou pas de faire sur les différents secteurs et les objectifs qualitatifs et quantitatifs des masses souterraines qui existent. Toujours la même chose, un point de vigilance sur la gestion des eaux pluviales et des infiltrations. Ça, ce sont aussi des objectifs qui sont définis au travers du SCot. Le SCot a également mis en place un autre document dont on vous a parlé un petit peu en amont avec la hiérarchisation des documents

d'urbanisme. Ce sont des ambitions du plan climat-air-énergie territorial qui doivent intégrer justement des objectifs pour lutter et s'adapter au changement climatique. Donc on comprend l'urbanisme qui est favorable à la santé. (inaudible) Par exemple, pouvoir favoriser aussi l'installation de panneaux solaires, l'installation de projets de panneaux photovoltaïques sur le territoire, des projets qui sont vertueux. Et comme vous êtes aussi territoire à énergie positive, on s'inscrit réellement dans ces objectifs là. Au niveau environnemental, la commune de Waziers qui se positionne ici, (inaudible) pour voir comment on s'inscrit. C'est vrai que la commune de Waziers est un petit peu en retrait des grands sites et des zonages de protection et d'inventaire. On a quand même la vallée de la Scarpe et de l'Escaut qui s'organise ici, avec des secteurs qu'on appelle aussi les zones humides. Ce sont des zones aussi qui sont un enjeu de préservation, aussi bien pour la biodiversité, mais aussi pour justement tout ce qui est relatif à la gestion des eaux. Voilà, ça, ce sont aussi des éléments qu'il faut avoir en tête et qui vont être aussi retranscrits notamment par le SCot, qui est ici. Au niveau de la commune de Waziers, il y a un corridor de trames bleues. Ce qu'on appelle une trame bleu, ça va être tout l'ensemble d'étangs, de mares, de cours d'eau qui vont pouvoir participer aussi à l'émergence d'une biodiversité sur le secteur avec l'objectif de ne pas pouvoir les fragmenter et aussi pouvoir renforcer les continuités écologiques. Même si elles ne sont pas affichées, nous aussi on a fait ce travail-là un petit peu plus fin à l'échelle de la commune en identifiant, donc à partir de l'occupation du sol, tout ce qui va pouvoir aussi constituer des habitats pour la biodiversité, donc ça peut être les espaces verts, les espaces de parcs, les prairies, mais aussi les terres agricoles, etc., tous ces éléments-là qui peuvent participer et constituer des corridors. On est venu ici aussi représenter, synthétiser sur ces cartes représentant les grands enjeux paysagers. Les enjeux paysagers ça dépend aussi bien de ce qu'on va pouvoir percevoir de l'espace public, avec des notions aussi de côtes de visibilité qu'on peut avoir depuis les espaces agricoles notamment au nord où on a un parvis plus ou moins dégagé sur les terrils qui sont classés à l'Unesco. Et comme vous êtes ici un territoire qui est inscrit à l'Unesco, avec la cité Notre-Dame, ça, ce sont aussi des enjeux dont il faut tenir compte dans le document d'urbanisme. Voilà aussi au niveau des mobilités, donc un certain nombre d'enjeux avec la proximité de la rocade minière, de l'A21. Il y a la route de Tournai aussi, qui longe la commune à l'ouest. Ce sont des axes aussi majeurs, à fort transit, avec aussi des enjeux de nuisance par rapport au bruit, mais aussi un enjeu de facilité de desserte, par rapport (aux) (inaudible) du territoire. Aussi, un réseau plus urbain, qui est structurant et qui permet une désertification vers le centre d'agglomération, mais aussi vers le (inaudible). Ça, c'est aussi un enjeu même si ce n'est pas forcément sur la commune, mais (inaudible) possibilité, donc c'est un enjeu aussi à intégrer et aussi tous les projets de développement, de continuité, ça, c'est aussi porté par le schéma directeur modes doux du SMTD qui est une feuille de route et aussi des objectifs de développement durable (inaudible). La commune de Waziers a aussi un certain nombre de risques, des risques naturels, on en a parlé avant, avec un risque aussi lié aux inondations par remontées des nappes. On a aussi, on en parle beaucoup, des épisodes de sécheresse, ce qu'on appelle le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Ça, c'est un phénomène qui peut déstabiliser les fondations des constructions, donc le PLU aussi est tenu de pouvoir intégrer cet enjeu-là dans le document d'urbanisme. C'est la cartographie que vous voyez ici sur la droite, avec quand même un aléa fort sur la partie centrale. Bien évidemment, au niveau des risques technologiques, il y a la présence aussi d'Air Liquide. Il y a un PPRT sur le site qui génère aussi les servitudes avec des obligations, donc une réglementation qui s'impose aussi au PLU. Ça, c'est un document qu'on va prendre comme tel, et sur lequel on va devoir

s'appuyer pour pouvoir adapter et réglementer l'usage des sols, c'est déjà le cas aujourd'hui. Il y a aussi également les risques miniers qui sont recensés sur le territoire et sur lesquels les restrictions d'aménagement sont établis. On va passer un petit peu rapidement sur une liste d'enjeux qui m'ont permis d'établir le projet territoire, mais là c'est une thématique aussi qui va être solide notamment par rapport à la consommation foncière, notamment le besoin en logement, et les perspectives aussi par rapport au foncier, que Jean-Baptiste vous expliquait auparavant. C'est tout ce qu'on va pouvoir faire aussi comme perspective d'évolution du parc de logements à partir d'un constat et d'un état des lieux, c'est qu'on a une population aujourd'hui sur Waziers qui est vieillissante et qui est en légère diminution, donc moins 2 % entre 2013 et 2019 face finalement à un nombre de logements qui est en hausse, qui restent de grandes tailles, qui questionne finalement. Pourquoi est-ce que finalement, avec un nombre de logements en hausse, on n'a pas forcément une population aussi qui, ce qu'on appelle aussi le parcours résidentiel. C'est-à-dire on a une personne qui a vécu sur la commune et qui souhaite pouvoir rester sur la commune et qui a un grand logement puisse retrouver un logement qui soit adapté lorsqu'elle vieillit. Ça peut être des plus petits logements, sur de plus petites parcelles, pour pouvoir s'occuper du jardin, etc. Et aussi, bien sûr tenir compte et adapter aussi l'offre de services, on regarde ces perspectives démographiques. Nous, on a fait l'exercice à partir d'un certain nombre de facteurs. On s'appuie toujours sur les données ici et pour pouvoir appréhender les perspectives d'évolution du parc à l'origine du PLU, d'ici horizon 2035. Donc des perspectives qui vont influencer sur l'évolution du parc de logements, le renouvellement des logements qui vont être démolis et abandonnés. Ça, on va forcément (inaudible) des logements. Il y a aussi le phénomène de desserrement de la population, c'est tout simplement le nombre de personnes par ménage. On est de moins en moins nombreux dans les ménages donc on a besoin finalement de plus en plus de logements pour un plus petit plus nombre de population. Il y a aussi le phénomène de la vacance et aussi l'évolution des résidences secondaires. Ces chiffres-là (inaudible) et sur lesquels on vient définir finalement ce qu'on appelle le point d'ordre ou le besoin de logements qui est nécessaire pour maintenir la population. À l'horizon de 2035, il faudrait environ une soixantaine de logements qui seraient nécessaires entre 2023 et 2035 seulement pour maintenir la population. Donc à peu près cinq logements par an. C'est sur cette base-là aussi par rapport aux perspectives de développement de la commune et aussi pour adapter le parc de logements sur lesquels on va aussi se baser aussi dessus pour les aménagements et le développement durable. Et finalement, ce qui nous intéresse le plus ici, c'est le projet d'aménagement et de développement durable. Il n'y a pas forcément de questions, je passe assez rapidement (inaudible). Je ne sais pas s'il y avait des questions.

Monsieur le Président :

On pourra poser toutes les questions à la fin, mais si vous souhaitez au fur et à mesure, n'hésitez pas.

Cabinet Verdi :

Le projet d'aménagement et de développement durable, est un document écrit sur lequel on a une schématisation des enjeux du PADD ou sur lequel on s'est appuyé pour définir quatre axes qu'on va venir détailler, avec une cartographie qui sera ici schématique. C'est volontairement schématique puisqu'on va, après, dans la phase réglementaire, venir affiner

tous ces enjeux qu'on aura définis ici. Un premier axe c'est pouvoir maîtriser le développement urbain tout en réenclenchant une hausse démographique. C'est aussi pour soutenir le regain de population avec une croissance de l'ordre de 7%. Où est-ce qu'on va pouvoir trouver ces 260 logements ? (inaudible) aussi. Comme je vous ai dit avant, avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), c'est de pouvoir d'abord voir ce qu'il y a dans le tissu urbain avant de s'étaler. C'est de pouvoir utiliser des espaces de dents creuses et de renouvellement urbain. Il y a 50 logements dans les espaces de dents creuses qui vont permettre de pouvoir répondre à cet objectif de production de logements. Un autre site sur le site Pontac, qui pourrait constituer un site d'opportunité pour pouvoir retrouver également une offre de logements. Et un site ici qui va se positionner en extension, sur le site du Haut-Terroir. De la même manière, l'ensemble de ces projets, on va à chaque fois regarder si on consomme du foncier, etc. (inaudible) par rapport à ça. Le site du Haut-Terroir qui existe déjà aussi dans le document d'urbanisme actuel. Ce serait le seul site d'extension finalement qui serait inscrit dans le document d'urbanisme. Justement, ces différents sites de projet vont pouvoir aussi permettre de répondre à une offre de logements, mais qui est un peu plus difficilement mobilisable aussi natifs qu'anciens. On n'a pas forcément une maîtrise foncière complète, mais pour pouvoir proposer aussi des gabarits, des densités qui ne soient pas ce qui existe aujourd'hui sur la commune, mais justement pour pouvoir répondre à des petits collectifs ou des logements qu'on appelle intermédiaires. Ce sont des logements qui sont simplement empilés, mais sur lesquels on pourra créer des espaces de vie locatifs aussi appelés des villages et autres formes qui peuvent répondre à ces enjeux. Au niveau des schémas d'orientation aussi par rapport aux alternatives à la voiture, donc ça on l'a précisé un petit peu avant, c'est bien sûr les transports collectifs, mais aussi s'appuyer sur le schéma directeur de l'auto pour faciliter la pratique principale sur le territoire et (inaudible) territoire. Donc on a justement une logique de proximité. On a une grande offre d'équipements et de services sur la commune au niveau des polarités. L'idée, c'est de pouvoir aussi inciter les gens à utiliser les modes doux, de se dire : "Au lieu de ma voiture, je peux tout à fait prendre mon vélo pour me rendre aux équipements ou aux commerces sur le territoire." Ça fait partie aussi de cette logique de maillage, de centralité, à renforcer et à relier. On en a identifié quatre ici, au niveau du secteur Jean Jaurès, de la mairie, de la place Moché jusqu'à Notre-Dame au-dessus. Une deuxième orientation, c'est pouvoir aussi s'appuyer sur les dynamiques existantes par rapport au développement économique donc bien sûr on prend en compte aussi du maintien du site Air Liquide. C'est pouvoir aussi limiter toujours l'instrumentalisation sur ces abords. Il y a aussi le secteur du Bas-Terroir qui existe aujourd'hui. L'idée, ce n'est pas forcément étendre le périmètre, mais c'est pouvoir conforter déjà ce qui existe déjà sur le territoire et pouvoir renforcer le renouvellement urbain, notamment le long de la frange de la route de Tournai qui est aussi un axe majeur de desserte du territoire. Le développement économique aussi, c'est bien sûr les activités agricoles. On a là le parc des Argailles qui avait été identifié au nord et préservé de toute nouvelle réalisation, sur (inaudible). Un troisième axe sur la préservation des spécificités environnementales et paysagères. L'intérêt du patrimoine minier et aussi tous les espaces de nature qu'on a identifiés, (inaudible). L'ensemble du parc, les espaces verts, tout ce qu'on vous a dit par rapport à la découverte du territoire par des itinéraires de découverte donc ça, ce sont aussi des itinéraires qu'on a retracés aussi dans le PADD qui participe aussi aux intérêts sur le territoire. Toujours des illustrations. Le parc Vernier n'est pas sur la commune, mais par contre il s'inscrit, comme vous l'avez dit, dans la logique d'articulation d'espace de vie de Waziers. Mais aussi, un espace participant à la (inaudible) et participant aussi à rafraîchir la commune à l'est. Enfin, un dernier axe pour pouvoir tenir compte aussi de la

présence des risques sur le territoire. C'est bien sûr tenir compte de tout ce qu'on vous a précisé avant par rapport aux risques naturels. Ça va être tout ce qui est le risque d'inondation, la protection bien sûr à la ressource en eau par rapport à la présence d'une nappe qui est assez fragile dans le sous-sol de Waziers. Aussi, c'est tenir compte toujours des aléas, du risque minier lié à la présence d'Air Liquide, tout en tenant compte du risque minier sur le territoire. Enfin, les dernières orientations, c'est pouvoir aussi tenir compte des objectifs et des enjeux climatiques du plan climat-énergie territorial du Douaisis. Pouvoir s'orienter vers un développement durable, c'est pouvoir s'inscrire aussi dans des directions un peu plus vertueuses, de pouvoir permettre aussi un appui réglementaire, pouvoir favoriser l'utilisation par exemple de panneaux photovoltaïques en toiture, mais aussi promouvoir l'usage de matériaux... En tout cas, inciter le plus possible les matériaux vertueux dans la construction de bâtiments.

Monsieur le Président :

Merci pour cette première présentation. Je veux juste préciser aussi, parce que ça n'a pas forcément été dit en préambule, qu'effectivement on a lancé cette révision du PLU il y a un certain temps, plus d'un an maintenant, un an et demi, je pense. Donc il y a des réunions assez régulières qui se font avec les élus de la commission Grand Projet Urbanisme et on avait notamment travaillé au mois d'avril, il me semble, sur ce PADD. Il y a des remarques qui ont été faites et qui, normalement, ont été prises en compte aujourd'hui. Il doit y avoir un débat donc allez-y. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Ça marche. Oui, comme vous l'avez peut-être compris, le PADD est un document politique, il faut appeler le terme comme ça, par lequel la majorité municipale définit ses objectifs en matière urbanistique qui seront ensuite retranscrits dans le PLU. En fonction de cela, ce document qui nous a été présenté, qui vient de nous être présenté, tient compte de la croissance démographique, du nombre de logements à produire, du bilan des Dents creuses, de la superficie des sites sur lesquels on peut construire. Il s'articule autour de quatre grands axes qui viennent de vous être présentés et ces axes et orientations sont souvent obligatoires, comme il a été dit, en fonction des organismes supra communaux qui nous les imposent. Donc sur lesquels on a peu de marge de manœuvre pour dire : "On est d'accord" ou "On n'est pas d'accord". Il faut qu'on s'y plie, point à la ligne. Ce qui est donc important à regarder, c'est le bilan de la réalité et les moyens que nous allons mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PADD et donc par la suite, de la mise en œuvre du PLU. Quelques remarques, je ne vais pas prendre tous les axes, mais ceux qui nous paraissent les plus importants. Dans l'axe un, l'orientation un, qui dit enrayer le déclin démographique en tirant parti des atouts du territoire. Dans ce domaine, et vous me permettez de vous le dire, je suis bien placé pour savoir qu'entre les vœux pieux et la réalité, il y a une marche très importante. Souvenez-vous, Monsieur le Maire, que vous avez décidé de ne pas faire la deuxième partie de la ZAC du Bas-Terroir sous prétexte des problèmes de circulation, de la consommation des terres agricoles, et que vous n'auriez pas besoin des rentrées financières qu'aurait généré cette zone. Résultat, les problèmes de circulation, nous les avons avec tout ce qui s'est implanté de l'autre côté, sur le côté Douai, de la route de Tournai, et que des aménagements routiers vont maintenant être effectués d'ici quelques années. Sur les plans agricoles, nous étions bien avancés avec des

propositions intéressantes pour nos agriculteurs. Sur le plan des finances de la ville, vous avez déclaré que vous remplacerez facilement les 300 000 euros de recettes de la deuxième partie de la ZAC du Bas-Terroir par ce que rapporteraient les constructions nouvelles de logements. Je dis tout ça parce qu'on est en plein dedans. Or, à l'heure d'aujourd'hui, nous toucherons déjà les premières royalties de la zone, alors que vous n'avez encore proposé aucune construction nouvelle de logements dans la commune durant vos trois premières années de mandat. Je vous rappelle que percevoir la taxe foncière pour des logements à hauteur de 300 000 euros, cela représente la construction de 300 logements neufs à minima. Il en va de même avec les projets de la zone du Rivage et de la zone Sauvage ou de la zone de construction de logements au Bas-Terroir où rien n'a été fait et où on voit aujourd'hui qu'il y a des secteurs qu'on ne renouvelle pas, qu'on n'étend pas. Avoir l'ambition de viser une croissance de 7 % de la population d'ici 2035 est, à notre humble avis, un peu présomptueux selon les présentations qui viennent de nous être faites. Rappelez-vous vos critiques sur la mise en œuvre de nos ambitions du précédent PADD. D'autant plus que la construction de logements sociaux va être quasiment nulle sur notre territoire puisque nous avons dépassé le pourcentage autorisé. On aura peut-être encore quelques dérogations pour compenser des logements sociaux qu'on pourrait abattre. Point d'interrogation. C'est donc du logement privé que l'on va devoir aller chercher en grande majorité. Le document nous explique que pour atteindre cet objectif, il va falloir construire 260 logements, 60 pour maintenir la population actuelle et 200 pour obtenir le regain de population ambitionné. Je fais un constat. L'orientation deux, nous dit répondre aux besoins de développement et limiter la consommation foncière. C'est dans cet espace du document que l'on va retrouver le comment faire, en réalité. On y retrouve le compte foncier, c'est-à-dire la surface qu'il est possible d'artificialiser, sur laquelle on peut construire à raison d'une densité brute de 23 logements à l'hectare. C'est ce qui nous est imposé, je ne me trompe pas, par les documents du SCoT. Je vous rappelle quand même qu'on a à disposition une surface non négligeable à artificialiser parce qu'il y a eu la zone du Bas-Terroir qui a été prise en compte dans les années précédentes. Si on ne l'avait pas eue, on crierait misère aujourd'hui. Il faut le dire aussi et je ne le vois pas dans le document. Les dents creuses, il est annoncé la possibilité de construire une cinquantaine de logements. En commission, à plusieurs reprises, nous avons fait la démonstration qu'il n'est pas aussi simple que cela de faire vendre à un particulier un terrain qui jouxte sa propriété pour qu'un tiers y construise un logement. Je m'explique : on a un logement ; à côté du logement, il y a une surface libre d'une façade de 10 ou 12 mètres en profondeur et c'est par là que passe, bien sûr, le propriétaire de la maison pour rentrer et sortir ses poubelles, éventuellement mettre sa voiture, etc. Donc, vous irez convaincre ces gens-là qu'il faut qu'ils vendent leur maison, leur terrain pour installer, en contigu de leur logement, un autre propriétaire. La consommation de terres agricoles, seule d'après le document, est concernée la zone du Bas-Terroir. C'est la seule artificialisation qu'on va donc prendre en compte. En matière de construction de logements, la carte page 11 du PADD nous annonce clairement que seules deux zones sont prévues en construction : la zone du Haut-Terroir, pour 53 logements, le calcul est simple, c'est la surface divisée par le nombre de logements, le nombre de logements à l'hectare, et la zone du Pontac où on annonce 100 logements, une centaine de logements. Les dents creuses pour 50 logements, soit un total de 203 logements en prévision de construction. Je pense que je ne me trompe pas dans les chiffres. Il faut reprendre dans ce comptage les 64 logements que l'on va abattre rue de la Paix, les 16 que l'on va abattre à la Cité Dincq, soit au total 80 logements supplémentaires. Pour être tout à fait honnête, on va ajouter les 29 logements sociaux que j'ai initiés en mon temps et qui sont

en train de sortir de terre, ainsi que les 45 lots libres à la Berce Gayant, que nous avons aussi préparés. Si on fait les comptes là-dessus, il va nous manquer des logements, un déficit supplémentaire de six logements. Pour atteindre les 260 logements, pour atteindre les 7 % qu'on annonçait tout à l'heure et les 60 qui vont faire stabiliser la population, il manque en proposition de construction 63 logements. Si je me trompe, je suis prêt à débattre sur les chiffres. Mais il faut savoir, comme dit plus haut, les difficultés à construire dans les dents creuses et la complexité pour la zone Pontac, quand même. On va y réfléchir à la zone Pontac, il faut faire partir toutes les entreprises qui sont sur le site. Il y en a qui partiront facilement, d'autres qui diront : "Je pars, mais il faut me reloger. Je ne pars pas comme ça." C'est aussi de l'activité économique, si peu soit-elle, qui va quitter la Commune. Ensuite, il faudra, bien évidemment, acheter ces terrains ou les faire acheter par du privé. Vous le savez, les négociations en ces termes-là ne sont pas aussi simples et il faudra dépolluer avant de refaire tout ça. J'ajoute qu'il faudra aussi racheter des terrains et des fonds de jardins pour déboucher sur la rue Paul Vaillant-Couturier. À notre avis, une grosse inquiétude non sur la réalité, mais la rapidité avec laquelle on pourra mettre ça en œuvre. J'ai une modeste expérience de rachat de fonds de jardins. Je sais que quand on commence une négociation, on en a pour sept, huit ou neuf ans à régler le problème en fonction de ces fonds de jardin. Ce ne sont pas toujours des personnes âgées qui y habitent. Il y en a qui veulent garder leur terrain, d'autres qui sont prêts à le lâcher. D'ailleurs, à mon avis, s'il y a un terrain que vous avez abandonné derrière la Briqueterie, c'est parce qu'on savait qu'il y aurait des négociations de rachat de jardins à faire et qu'elles ne seraient pas simples. Vous aurez le même problème pour la proposition concernant la zone du Pontac. L'orientation quatre nous dit de porter les alternatives à la voiture sur le territoire. Nous partageons tout à fait ce qui a été dit et développé là-dedans. Par contre, je regrette qu'on ait abandonné de retravailler l'entrée de Waziers venant de Douai à partir de la suppression de l'ensemble des ponts, puisque la suppression des ponts nous permettait, via une remise au niveau, de gagner du terrain pour justement faire aussi une voie douce qui aurait pu atterrir le long du service technique et reprendre ensuite la trame derrière le Bernicourt et compagnie. Et puis, autre problème, le fait de ne pas avoir mis à plat les ponts ça enlève de l'attractivité à la vente des lots libres de construction, puisque vous voyez bien que quand on monte sur les ponts, on surplombe complètement les maisons, alors que si on est à plat, on rentre dans une cité tout à fait normale et non pas avec cette impression d'être tassé en bas. L'orientation cinq, des centralités à renforcer et à relier. Dans cette partie, on voit, bien sûr, s'annoncer la construction d'une piscine neuve à Notre-Dame, ce qui veut dire que la messe est dite et que, quoi que nous disions en commission, vous restez sur vos positions et que, compte tenu des autres investissements que vous rêvez, la piscine, pour nous, ce n'est pas d'ici 10 ans-15 ans. L'orientation deux, pour suivre l'axe deux, dynamiser l'économie locale pour l'existant, je reviens à ce dont je parlais, où dynamiser cette activité économique, quand un terrain qui aurait pu être requalifié sur l'activité économique qui est la zone du Pontac, on la destine à faire de la construction. Je crois que là-dedans, il y a des réflexions à affiner. Sur l'orientation trois, permettre le maintien et le développement des activités agricoles, et anticiper le développement des nouvelles technologies de la formation et de la communication, là aussi, je pense qu'il faudrait des choses un peu plus précises. Quand on voit actuellement que toute une série de notre population est complètement privée de téléphone, d'Internet, etc., parce qu'on vole des câbles et qu'il faut un mois, un mois et demi, deux mois pour rétablir les connexions, quelles sont les propositions dans ce domaine ? Comment on va régler ce problème pour avoir du haut niveau en permanence et pas par intermittence ? Le reste n'appelle pas de notre part, des remarques importantes, mais notre

vote sur ce PADD va dépendre, bien sûr, de la prise en compte de nos remarques dans le débat.

Monsieur le Président :

Très bien. Il y a beaucoup de choses dans ces remarques. Merci beaucoup de vos contributions. Je confirme qu'il n'y a pas de vote. C'est un débat, on va prendre tout ça en compte pour être acté et enrichi dans le PADD. Mais l'étape d'après, ce sera une réunion et ça sera finalement dans le PLU que ça sera plus pris en compte. Il y a quelques interventions plus politiques sur lesquelles je vais répondre. Mais au niveau technique, dans ce qui a été dit par monsieur Michon, est-ce que vous avez des choses à compléter, à répondre ?

Cabinet Verdi :

En ce qui concerne notamment les questions de besoins en logement pour le territoire, on a justement actualisé les besoins par rapport aux constructions neuves qui ont pu être réalisées à partir des données INSEE que l'on avait. Pour pouvoir rattraper le petit calage qu'on peut avoir sur les données INSEE complètes en 2019, on a pris en compte les nouveaux logements qui ont été réalisés et ont été détruits. Au final, les logements qui ont été oubliés sont comptés dedans. On est vraiment, au travers des 260 logements, sur de la construction neuve qui n'est pas forcément envisagée actuellement. Donc, ça va être dans les zones de projets. Comme vous l'évoquiez très justement dans les espaces des dents creuses, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un travail qui a été réalisé, je n'ai plus le chiffre en tête, je m'en excuse, en gros, on a éliminé une soixantaine de logements réalisés dans les dents creuses, on a identifié une centaine de terrains sur lesquels on a affiné les contraintes pour ne tenir compte que des terrains qui pourraient être les plus opérationnels sur la commune. C'est-à-dire qu'il faudra approfondir le travail pour avoir justement une donnée qui soit assez fine et ne pas se retrouver sur quelque chose d'assez arbitraire. On sait très bien, par contre, qu'il y a de la rétention foncière qui peut apparaître sur les terrains. Et je dirais que ça fait partie du jeu du document d'urbanisme. N'importe quel terrain qui est en zone constructible peut être constructible à partir du moment où le propriétaire le met en vente. Il y a forcément cette part d'incertitude sur les sites qui sont dans la liste. Même logique pour le site Pontac, on est sur un site qui a une volonté d'être un site mixte, pour voir justement maintenir l'activité économique en place et permettre par du travail qui nécessite bien sûr du temps, des études qui permettent d'affiner ça, de pouvoir programmer, d'avoir une programmation de logements, sur un site qui est particulièrement à proximité d'un certain nombre d'enjeux, que ce soit l'enjeu de mobilité, de traversée bleue, de centralité pour le territoire, ce qui en fait un site stratégique sur lequel il y a vraiment une réflexion à avoir. C'est le PLU qui offre vraiment l'opportunité d'y réfléchir puisqu'on est sur un horizon de 10-15 ans. On travaille sur l'avenir, le choix d'aller sur des sites de renouvellement urbain, on est sur des sites qui sont plus compliqués. Ce n'est pas un choix de facilité d'aller sur ce type de sites. Il faut vraiment réfléchir à reconstruire la ville sur la ville, et après on a également un choix sur un site de projet en extension qui permet de répondre aussi et d'avoir une temporalité qui est peut-être différente par rapport aux opérations de renouvellement. Donc, il y a vraiment cette approche qu'il y a à avoir sur le document. Voilà pour les éléments clés sur lesquels je voulais revenir. Après s'il y a d'autres choses, n'hésitez pas à le mentionner.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon :

On va poursuivre le débat, franchement vous ne m'avez pas convaincu. Vous n'êtes pas surpris ? Vous ne m'avez pas convaincu sur deux choses : la première, sur le nombre de logements. Je veux bien avoir avec vous, à la prochaine commission grands projets, un débat et on prendra point par point. Il faudra m'expliquer parce que là, je ne suis pas du tout convaincu. Dans tout ce que vous avez dit, pour moi, si on veut atteindre l'objectif, il manque du logement. Ça c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque, c'est que, excusez-moi, le PADD qui nous est présenté sur la zone du Pontac, on ne parle pas de zone économique, on parle que de logements. Si c'est mixte, je crois qu'on devrait l'avoir dans le PADD. C'est une modification du PADD qu'il faut reprendre. Mais je partage, je l'ai dit moi-même en commission, il est quand même plus intéressant quand on garde en façade de la route de Tournai des activités économiques et du logement derrière, bien que ce soit très compliqué à faire, on a une petite expérience. Mais il serait intéressant au moins de le mettre dans le PADD. Parce que quand on regarde la carte, les questions économiques ne sont pas abordées sur la zone du Pontac.

Monsieur le Président :

Je vais répondre sur ce point-là, puis à quelques autres points. Effectivement, on a avancé tout récemment sur une étude d'opportunité sur la zone du Pontac et le travail sur le PADD s'est fait un peu en parallèle, suite à la réunion du mois d'avril. Donc, il faudra effectivement l'intégrer. Je pense qu'il faut qu'on fasse une réunion grands projets d'urbanisme très rapidement pour tenir compte de ce qui vient d'être dit, puis parler spécifiquement de cette zone. On travaille sur des scénarios, sur la route de Tournai, ça peut être une activité commerciale ou artisanale et ça pourrait permettre à certains locataires actuels de rester là. En plus, on a le problème, je l'avais déjà évoqué la dernière fois, que sur le bord de la route de Tournai et le bas de la rue Benjamin Fabre, on a un problème d'inondation. Donc, ça sera plus facile pour une entreprise, une activité commerciale qui s'installe de le faire comme l'a fait VNF. Je vais répondre à quelques autres points, même si sans doute je vais en oublier. Sur la zone du Bas-Terroir, aller chercher 300 000 euros en compensation, ce n'est pas évident du tout, je le reconnais volontiers. 300 logements, c'est très compliqué. On le sait, vous l'avez dit aussi que sur Waziers, non seulement il y a toutes les contraintes, je le précise pour tout le monde, même si la plupart des gens savent que vous êtes vice-président du SCoT, on a beaucoup de contraintes qui s'appliquent, mais on est aussi sur un document où la marge de manœuvre municipale est assez réduite. C'est sur le Bas-Terroir. Sur les dents creuses, préciser peut-être qu'on prévoit 50 logements, mais il y a 57 dents creuses, il y a un gros travail qui a été fait. C'est vrai que ça commence à fonctionner dans certaines villes, où il y a une pression immobilière importante, en plus on le voit même dans les demandes des gens qui cherchent des parcelles de plus en plus petites. Donc, ça passe de mieux en mieux dans les habitudes de réduire la taille de son terrain, de faire une plus-value en vendant une partie, puis d'aménager pour que ça se passe bien. Effectivement, ce n'est pas extrêmement simple. Sur la Briqueterie, je confirme qu'on a fait une croix dessus, parce qu'il y a eu un retour de bâton des fonds de jardins sur la rue Michel

Sanchez prolongée, qui était important, plus une terre agricole, et ça semblait vraiment très compliqué de mener à bien une opération là-bas. Ça l'est aussi sur la zone du Haut-Terroir, où on a des problématiques foncières avec les terres cultivées, même si on est sur des petites parcelles qui ne sont pas évidentes. Vous disiez aussi sur la piscine, la messe est dite. Pareil, c'est un scénario, donc c'est envisagé, je ne vois pas pourquoi ça a été rédigé comme la messe est dite. C'est un projet potentiel, donc on préfère l'inscrire, mais la messe n'est pas dite du tout sur la piscine. Sur la rue de la Paix et Cité Dincq, effectivement Norevie, le bailleur, travaille quand même à reconstruire une partie des logements dessus. On ne sera pas sur la rue de la Paix à 64 logements, il n'y aura pas une reconstruction de 64 logements, mais de toute façon, il y a une question tout à l'heure, on pourra en reparler un petit peu. Mais ça va permettre de repeupler un petit peu à ce niveau-là. Voilà sur ce que j'ai noté d'essentiel. Les Engagés pour Waziers ont peut-être des remarques ? Allez-y.

Madame Poulain :

Nous c'est pas les Engagés pour Waziers, c'est le groupe Engagés pour Waziers. Je ne vais pas faire de redite, parce que je pense que les remarques étaient très complètes. Moi effectivement, je m'interroge quand même au niveau du zéro artificialisation net sur le fait de l'opportunité de construire la soi-disant nouvelle piscine au niveau de Notre-Dame, où on va artificialiser et se retrouver avec une friche en plein cœur de ville. Il faudra m'expliquer en quoi c'est pertinent. Les objectifs sur un délai de 10 à 15 ans, je suis plus que sceptique sur la faisabilité. Et puis, techniquement, juste la petite question que je me pose : on a la présentation qui nous est déroulée aujourd'hui, mais elle n'a pas été transmise à l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur le Président :

Alors, le document du PADD, ce sont les dernières pages qui ont été transmises. Les pages précédentes, c'était plutôt une contextualisation de votre document.

Madame Poulain :

Non, ce n'est pas gênant. Je pense qu'on aurait pu aussi aller plus loin, c'est-à-dire fournir le diagnostic complet à l'ensemble du Conseil municipal, puisque je rappelle que tous les conseillers municipaux ne font pas partie de la commission grands travaux.

Monsieur le Président :

D'accord. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

D'abord, juste pour bien comprendre, vous avez dit au préalable qu'il n'y aura pas de délibération, il n'y aura pas de vote. Pour autant, il faut quand même le valider.

Monsieur le Président :

C'est un peu comme le DOB. On va acter qu'il y a eu un débat.

Monsieur Bachiri :

On acte bien le débat, il n'y a pas de vote, on est d'accord et après on discutera. Par contre, pour revenir sur les échanges qu'on a pu avoir en commission, puisqu'on a quand même fait beaucoup de propositions, il y avait quand même Madame Parnetzki, Messieurs Michon, Zaïr et moi-même. Ce dont je suis surpris, c'est que dans les documents que vous nous remettez aujourd'hui, sur le quartier du Vivier, il y avait eu deux propositions qui avaient été portées, si je me souviens bien. Deux propositions de projets qui avaient été portées que vous nous avez présentées. On ne sait pas ce qui peut être retenu, puisqu'au final, de ce qui va être retenu, on a la quantité de maisons qui pourrait sortir. Donc, pour bien comprendre et faire des soustractions avec tout ce que monsieur Michon nous a exposé tout à l'heure, j'aimerais savoir quelle est la position du groupe majoritaire sur ce quartier du Vivier et quel est le projet qui est retenu, si projet retenu.

Monsieur le Président :

Alors, il y a une question tout à l'heure, mais ça permet d'y répondre déjà un petit peu maintenant. C'est que le bailleur est sur son terrain. Donc c'est lui qui a aussi le dernier mot. Il peut consulter la Ville. Et ça ne joue pas à grand-chose. On est dans un scénario à 25 logements, dans un autre à 20-32, quelque chose comme ça. Ce n'est pas ça qui change complètement la dynamique.

Monsieur Bachiri :

Non, mais au moins sur ce quartier-là, on est capable pratiquement d'obtenir les 60 logements à peu près ?

Monsieur le Président :

Non, non, je ne pense pas. C'est plutôt la moitié. Et le cabinet Verdi pourra me compléter, mais sur le PADD, on est sur les grandes orientations. On n'est pas encore sur des choses précises, même si on prend de l'avance avec tout ce qui a été dit avant par monsieur Michon. Mais on est sur une réflexion générale et l'articulation, et tout se résume finalement sur cette page après qui va être une pièce importante du PLU. Allez-y.

Monsieur Bachiri :

Attends, je termine. Après, il y avait une autre question, c'était sur le projet qui peut déboucher sur le projet Pontac et qui est le terrain qui est en face, à côté du Gallia, qui peut être celui qui, à mon sens, peut apporter un projet. Est-ce que les discussions sont engagées ? Est-ce qu'on a un retour ? Puisqu'il y avait déjà là aussi une proposition qui avait été faite par un promoteur à l'époque. Et là, aujourd'hui, ça en est où ? Est-ce que c'est quelque chose qui avance ? Est-ce que c'est quelque chose qui est arrêté pour qu'on comprenne bien où on va ? Parce que vous avez des informations. Il y a un débat ce soir. Nous, pour les élus que nous sommes, dans la commission, on n'a pas ce retour d'informations. Juste pour bien comprendre les slides qui nous sont présentés ce soir et les retours que vous nous faites, on n'a pas toutes ces informations-là. Donc moi, je veux bien participer au débat, mais donnez-moi les mêmes armes que vous.

Monsieur le Président :

C'est un peu ce que je disais tout à l'heure. Pareil, là sur le PADD, c'est les grandes intentions. Mais sur ça, on a eu une étude d'opportunité qu'on va pouvoir vous présenter très prochainement, dans les trois semaines qui viennent. Ce qui est important, c'est que là, en conseil municipal, moi, j'ai des informations sur tel propriétaire, il serait vendeur, pas vendeur, etc. que je ne vais pas forcément discuter ce soir. Mais on est sur un projet qui, en tout cas, au terme de la loi, de l'artificialisation, des friches, des Dents creuses, on coche toutes les cases. Par contre, c'est compliqué, ça va prendre sans doute plusieurs années pour que ça puisse se faire. On n'a pas de certitude que ça puisse se faire. Mais c'est vrai que ça semble être l'option de centre-ville qui, en plus, permettrait, comme vous dites, par le terrain qui est à côté du Gallia. Celui-là, il est connu, il est en vente depuis assez longtemps. Il y a les fonds de jardin, il y a des terrains communaux à côté de la cuisine centrale et puis il y a l'arrière des bâtiments artisanaux qui ne sont pas utilisés pour l'instant. Donc, il y a une vraie opportunité. Et on est à un très bon endroit parce qu'on n'est pas loin du Parc Jacques Vernier. On n'est pas loin de l'école Guironnet, Joliot-Curie, voire même de Notre-Dame. Donc, par rapport à la centralité, il y a des magasins à côté, donc c'est un endroit qui est assez intéressant par rapport à ça. À ce stade du PADD, c'est une piste. Elle n'est pas certaine. C'est pour ça qu'on se propose de l'inscrire parce qu'elle semble assez pertinente quand même. Vous voulez rajouter quelque chose ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Vous nous disiez que c'était juste des grandes orientations, mais c'est des grandes orientations qui vont nous contraindre dans le futur. Ce n'est pas juste un document-cadre, c'est notamment le document qui va conditionner le règlement qui arrive derrière. Ma question, le règlement, il y a un vote ? D'accord. Donc, écoutez, parce que là, finalement, comme il n'y a pas de vote...

Cabinet Verdi :

Le débat sur le PADD, c'est le débat sur les grandes orientations, les ambitions du territoire à 10-15 ans. Ce document est assez synthétique, puisqu'il permettra aussi au document d'évoluer s'il y a des besoins de modification par la suite. Une fois qu'il est entré en vigueur, il faut pouvoir l'adapter assez facilement. Si on écrit des choses trop précises, ça veut dire que pour changer quelque chose, c'est forcément une révision générale du document. Donc, vous êtes repartis pour une procédure lourde qui peut vous entraîner des contraintes s'il y a un projet qui doit voir le jour assez rapidement, donc vous serez réengagés dans une procédure lourde de documents. Une modification, en six mois à un an, vous pouvez faire une modification des conditions du document pour adapter au projet. Donc, ça reste un document sur les grandes orientations. Ces grandes orientations, elles vont être déclinées au niveau réglementaire. C'est pour ça que sur les sites de projet, vous pouvez avoir aussi un certain nombre d'attentes, mais le travail va être formalisé par la suite sur la déclinaison du règlement, des orientations d'aménagements et de programmation, qui vont être axés sur les sites à enjeux justement, le site Pontac, à savoir qu'il y a différents enjeux sur lesquels on pourrait avoir des orientations d'aménagement et de programmation. Une fois que tout ça est validé, vous allez avoir un vote au moment de l'arrêt projet du document d'urbanisme,

une fois que toutes les pièces sont fixées et que vous avez une vision sur l'intégralité du document.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Pour matérialiser, je partage tout à fait ce qui vient d'être dit. Puisque dans le PADD précédent, on a été amenés, quand on s'est attaqués à des dents creuses qu'on n'avait pas bien ciblées au départ, sur le Clos des Œillets au Haut-Terroir, ou à la zone du bivouac, où on a comblé des dents creuses pour 17 et 19 logements à l'époque. Heureusement qu'on n'avait pas tout figé, parce qu'on aurait dû faire une révision plus importante. En quatre mois, on a réussi à changer de destination les terrains, parce que c'est ça l'enjeu, et de rectifier le règlement. Effectivement, ça nous donne une souplesse qu'on n'aurait pas autrement. Ça, il faut faire gaffe. On l'a vécu, nous, là-dessus.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres remarques ? Il y aura des réunions, mais la prochaine étape en conseil municipal, c'est à peu près quand ?

Cabinet Verdi :

C'est à la suite du travail technique ou l'arrêt projet du document d'urbanisme. Donc on a un travail réglementaire, je dirais, deux mois à peu près, a minima de six mois. Donc on ferait au moins entre six mois et un an pour arrêter le document. Ça, ça fait la temporalité.

Madame Poulain :

J'ai une petite question technique. L'annulation partielle du SRADDET, ça a un impact sur la validation du PLU ou pas ?

Cabinet Verdi :

Non, puisqu'à un moment, le SRADDET a défini des grandes orientations. La déclinaison a été prise en compte. On a eu deux documents, notamment le schéma de cohérence territoriale qui a été approuvé après pour décembre 2019. Donc, il tenait compte de l'annulation du SRADDET, dont il connaît déjà un certain nombre de choses. Par contre, le SRADDET, c'est tout ce qui est élément de diagnostic d'information que l'on ne peut pas ignorer dans le cadre du document d'urbanisme. On doit tenir compte, justement, de ce degré d'information sur les terrains. Et là, ça ne cause pas de problématique particulière. Et il faut savoir que les SRADDET vont être mis en compatibilité également avec la loi climat et résilience, donc avec une échéance. Du coup, on est sur 2026, puisque les années changent à chaque fois un petit peu, il y a eu un petit décalage. Le schéma de cohérence territoriale, on est à peu près à 2027 et les PLU l'année d'après. Donc à peu près, on est sur cette temporalité-là de mise en compatibilité avec la loi climat. Par contre, comme je l'ai évoqué en introduction, on est obligé d'anticiper ça, de tenir compte de la loi climat, parce que tout à l'heure, j'ai un peu envie de dire que, par contre, le schéma de cohérence

territoriale, lui, il n'est pas compatible avec la loi climat, puisqu'il a été approuvé avant, en 2019. La loi climat, en 2021. C'est pour ça qu'on tient compte des deux dispositions pour prendre en compte dans le PLU.

Monsieur le Président :

Très bien. Je vous propose de prendre acte que le débat a eu lieu. Merci au cabinet Verdi, à Madame Blondel, je crois, qui est là-bas, Monsieur Garbin et Monsieur Poulet qui vous ont fait la présentation. Merci à vous. On vous libère. On va reprendre l'ordre du jour. On va revenir un petit peu en avant pour proposer l'adoption des PV du conseil municipal du 7 juillet, puis du 8 septembre. La dernière fois, on a tenté une expérimentation de proposer un procès-verbal synthétique, donc on a eu de longs échanges là-dessus. À l'issue du conseil, j'avais reçu du groupe Engagés pour Waziers quelques pages de modifications. Et le 13 septembre, en fin de matinée, j'ai reçu 25 pages de réécriture de ce PV par le groupe Agir pour Waziers. Comme je m'y étais engagé, c'est page 11 du PV, si vous le reprenez, je vous avais proposé à la fin avant de passer au vote. Je relis : "J'accepte la proposition de monsieur Michon de nous faire remonter ces remarques pour qu'on puisse en discuter. Comme ça, au prochain conseil, si on trouve que ce synthétique est trop synthétique, il y a des choses qu'on a loupées, on réadoptera le PV ou on reviendra sur une forme intégrale." Mais ce soir, je vais vous présenter et valider comme ça avec les réserves que vous voulez. Nous avons eu le 13 septembre les remarques du groupe Agir pour Waziers. Nous avons un bureau municipal le 13 au soir et avec le nombre de remarques des uns et des autres, nous avons décidé, au niveau de la majorité municipale, de repasser à l'intégrale et donc de vous en faire part au prochain. Et puis, le 14 septembre, en début de matinée, à 8h38, monsieur Michon a fait savoir à tout le conseil municipal qu'il avait écrit au préfet ou au sous-préfet pour nous dire que le PV synthétique qu'on avait passé, ne tenant pas compte des remarques, n'était pas correct et puis faisant une réclamation au niveau des services de l'État là-dessus. À quelques minutes près, je vous aurais écrit pour vous dire que de toute façon, on passait l'intégrale. Donc, il est là ce soir. Le 7 juillet, finalement, ça fait gagner plus de temps aussi pour la préparation. On a un prestataire qui fait la retranscription, fait la relecture. On note les points et les questions après coup. J'ai deux demandes de modifications qui sont tout à fait justifiées, reçues d'Engagés pour Waziers. Sur la page 35, l'intervention de monsieur Michon, ça apparaît comme étant celle de monsieur Michon, mais c'est de moi qu'elle vient, page 35. Et puis, page 34, on le verra après, sur l'autre PV, il y a un changement d'interlocuteur aussi. Mais on va rester sur celui du 7 juillet. Est-ce qu'il y a des remarques sur la forme de ce PV ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui. J'avais également la page 35, sur la question des vacances, ce n'est pas moi qui ai répondu à monsieur Bachiri, mais c'est vous. Laissons la paternité à celui qui a répondu, donc je l'avais également. Mais je voulais simplement dire que c'est dommage, le temps qu'on a perdu au précédent conseil municipal, par le fait, excusez-moi, mais d'une obstruction de ne pas vouloir écouter ce qu'on propose, puisque pour finir, on en arrive à la solution qu'on vous avait proposée. C'est dommage. Moi, je le dis franchement, le procès-verbal synthétique ne me dérangeait pas non plus du tout. Ce qui me dérangeait, c'est que les principales interventions qui ont du fond, qui peuvent servir dans le débat politique, il faut dire les choses telles qu'elles sont et appeler un chat un chat, elles sont

reprises dans un PV synthétique. On est revenu au PV intégral, tant mieux. Mais vous voyez, de temps en temps quand même, les oppositions ont des propositions qui risquent de faire gagner du temps dans les débats.

Monsieur le Président :

Madame Morantin.

Madame Morantin :

Moi, je voudrais revenir simplement sur le fait qu'étant absente ce jour-là, je n'ai pas pu corroborer les dires de monsieur Mascarte lorsqu'il a reparlé de notre présence lors d'une matinée, un samedi matin, lorsque nous sommes allés au pôle jeunesse. Effectivement, c'est certain que nous avons eu une petite discussion, mais monsieur Mascarte était bien derrière moi et il ne s'est pas du tout introduit sans autorisation. Il m'a attendu à la porte. Je voulais quand même dire que j'acquiesce ce qu'il dit, c'est la vérité. Monsieur Moreaux n'étant pas là, je ne vais pas répéter ce qu'il a dit, mais ce qui est noté dans le procès-verbal, c'est que monsieur Moreaux nous a bien certifiés qu'il avait appris la veille matin qu'il était également convié à cette réunion. Donc je suis un peu déçue parce que je me dis qu'il y a des choses bien plus importantes et qu'il faut absolument que l'on soit honnête et que lorsque l'on prend acte ou que l'on dit des choses, il faut les assumer et il n'y avait pas de quoi en faire une polémique. Donc je soutiens franchement que monsieur Mascarte et moi, nous nous sommes conduits très correctement.

Monsieur le Président :

C'est noté. On peut passer au vote sur le PV du 7 juillet ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste une petite remarque sur la forme. Moi, j'aurais quand même une petite pointe de regret parce que je trouvais que le PV synthétique, il méritait d'être poussé un peu plus loin. Parce qu'il ne faut pas oublier que, alors oui, le procès-verbal pour nous, c'est d'abord un document juridique. On ne va pas se le cacher. Donc mot pour mot, pour nous, c'est très important. Par contre, je pense qu'il faut aussi penser aux Wazierois qui veulent se tenir informés des propos en conseil municipal et qui sont très certainement rebutés par les 60-70 pages. Et donc le PV synthétique, je pense qu'il aurait mérité d'être travaillé. C'est dommage que vous n'ayez pas pris parce qu'on n'était pas opposés. Je pense que les deux groupes n'étaient pas opposés au PV synthétique. Simplement, il fallait discuter de nos demandes de modifications.

Monsieur le Président :

Sur chaque conseil municipal, on aurait passé des heures à valider ce qu'on met et ce qu'on ne met pas, etc. Donc au final, on aurait perdu beaucoup de temps.

Madame Poulain :

On aurait aussi pu proposer une modification du règlement intérieur pour mettre en place une méthodologie ensemble. Tout est une question de transparence et d'échange.

Monsieur le Président :

Depuis quelques semaines, vos deux groupes refusent de serrer la main des élus de la majorité. Donc, travailler sereinement sur la rédaction d'un PV, c'est un petit peu compliqué. On va se dire les choses très posément, très calmement.

Madame Poulain :

Je pense qu'en termes de politesse, vous avez certains élus qui ne me disent même pas bonjour.

Monsieur le Président :

Ce PV intégral avec la petite modification sur le nom qui vient d'être indiqué, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc il est adopté à l'unanimité. Celui du 8 septembre, la modification que je commençais à expliquer tout à l'heure, c'est page 34, c'est Monsieur Ferenz qui parle et pas Monsieur Bachiri. Donc ceci étant dit... Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, deux choses parce que j'ai oublié, Monsieur le Maire de le dire cette fois-ci, donc je ne vais pas louer de le dire parce qu'encore une fois, vous n'êtes en présence dans la salle que de 13 élus, donc pas le quorum à vous tout seul. Heureusement que nous, on ne s'en va pas encore une fois parce qu'on serait obligés de refaire une réunion la semaine prochaine. Comme je l'ai dit, je le dirai à chaque réunion, je n'oublie pas de le dire. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, oui, en ce qui me concerne, je ne vous serre plus la main. Donc je vais m'expliquer publiquement pourquoi je le fais. Mais je reste poli, je dis bonjour, je réponds quand on me dit bonjour. Mais vous savez, depuis le début du mandat, il y a des gens qui ne m'ont jamais dit bonjour dans votre groupe. Eh oui, ça existe aussi. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Et je ne vous serre plus la main par rapport à ce qui s'est passé par rapport au local qu'on occupe. Et vous le savez, ce local dans les plans du centre-ville n'a jamais été prévu qu'on l'abatte. Vous n'en avez jamais parlé. Et puis là, d'un beau jour, claque. Au passage, quand même, tout à l'heure on parlait de 1 000 euros, de 2 000 euros, de 3 000 euros, ce n'est rien. De combien va coûter en plus le projet centre-ville ? Il y a eu une commission d'appel d'offres. On va dépasser les 900 000 euros maintenant et ce n'est pas fini.

Monsieur le Président :

On aura une question tout à l'heure, je vous donnerai des éléments là-dessus.

Monsieur Michon :

Et ce n'est pas fini. Sur le PV, à la page 33, mon intervention a été coupée par Monsieur Bachiri. Et ce n'est pas monsieur le Président qui reprend la parole, mais monsieur Michon pour compléter son intervention.

Monsieur le Président :

D'accord.

Monsieur Michon :

Page 33. Ce n'est pas monsieur le Président, c'est monsieur Michon qui continue son intervention.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait. Donc ça va être la modification. C'est bien noté. Donc on passe au vote avec ces deux remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. Il est adopté à l'unanimité. Après, nous avons une délibération, c'est simple, une modification de la composition de la commission solidarité et aînés suite à la démission de Madame Desort et donc l'arrivée de monsieur Alloy et d'acter qui remplace Madame Desort dans la commission solidarité et aînés. Donc je demande au groupe Agir pour Waziers une proposition.

Monsieur Michon :

Si vous voulez, je propose peut-être qu'on complète les commissions aujourd'hui, comme ça, tout sera fait. Même si elles ne se réunissent pas, mais au moins, le jour où vous allez les convoquer, vous saurez qui il faut convoquer pour notre groupe. Effectivement, on a remplacé Betty par Brigitte au CCAS, ça a été acté, par Claudine à la commission solidarité et aînés, toujours pour remplacer Betty. Ensuite, on remplace Claudine Parnetzki par Grégory Alloy à la commission sport et association et on remplace également Claudine Parnetzki à la commission animation, culture, école et jeunesse par Grégory Alloy. Comme ça, on a réglé les commissions et vous savez qui il faut convoquer au cas où il y aura une commission.

Monsieur le Président :

D'accord. Donc, je résume. À la commission solidarité et aînés, c'est Claudine Parnetzki qui fait son entrée pour le groupe Agir pour Waziers avec Françoise Mazure qui était déjà là. Au niveau des sports, Monsieur Alloy remplace Claudine Parnetzki ainsi qu'à l'animation, pareil. C'est trois changements, c'est noté. Qui est contre cette modification ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite, on a une délibération comme on avait eu en début d'année, c'est sur le bonus territoire. C'est un dispositif qui permet d'avoir des nœuds au cerveau que la CAF organise sur la convention territoire globale. Elle verse des bonus et elle incite les collectivités à reverser le montant de ce bonus. Cette subvention, la ville l'a touchée à l'acteur qui a fait l'action. Au début d'année, au 26 janvier 2023, nous avons versé un bonus territoire au centre social pour environ 17 000 euros. Je n'ai pas ressorti la délibération, mais c'était ça, de tête. Et cette fois-ci, c'est le complément sur la partie séjour pour 14 657 euros. Pas de remarques ? On peut passer au vote. Qui est contre ce renversement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Je vais laisser la parole à Monsieur Ferez pour la suivante.

Monsieur Ferez :

Cela concerne la délibération huit concernant le remboursement des abonnements 2022 pour la piscine. Je l'avais déjà un peu évoqué lors du dernier conseil. Cela correspond à une somme globale de 594 euros. Ça représente 20 personnes, dont six habitants de la commune. En moyenne, ça représente 29,70 euros par personne.

Monsieur le Président :

Ça avait été répondu la dernière fois. Quand on avait passé la délibération sur la fermeture à titre conservatoire de la piscine, on avait évoqué qu'il y aurait un remboursement, mais on ne l'avait pas vraiment délibéré, donc on le passe aujourd'hui. Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Je ne suis plus au sport, mais je vais quand même répondre à Monsieur Ferenz. Je ne comprenais pas pourquoi on votait aujourd'hui cette délibération, parce que j'ai regardé le procès-verbal du Conseil municipal du 8 septembre, où je n'étais pas là, c'est écrit : "Monsieur Ferenz : sur cette question, je pense que le bilan a été fait. On peut le donner. On est à 20 personnes membres de la piscine qui sont remboursés à hauteur d'une somme globale de 594." Dans cette population de 20 personnes dont 6 wazierois, donc pour moi, on avait déjà payé ces gens, donc pourquoi on vote aujourd'hui cette délibération ? Merci.

Monsieur le Président :

C'est une erreur, ils n'étaient pas remboursés, les dossiers étaient prêts, mais la trésorerie ne pouvait pas accepter le remboursement sans la délibération. Qui est contre ce remboursement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la délibération suivante, je laisse la parole à Madame Dehen.

Madame Dehen :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que la municipalité souhaite offrir, comme l'an dernier, un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros à chaque aîné de la commune, âgé de 68 ans et plus, à utiliser chez les commerçants wazierois adhérents à la convention. L'objet de la délibération vise à approuver la création et la distribution du chéquier cadeau, à autoriser le lancement de la consultation pour l'impression des chèquiers, à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Lors de la réunion des anciens, j'ai attiré l'attention sur le fait que la vie a augmenté et que l'inflation était de sept à 10, mais je me suis trompée, c'est 19 % du 1er juillet 2022 à juillet 2023 sur les denrées. De ce fait, je demande pourquoi on ne pourrait pas mettre la valeur du chéquier à 33 euros, voire 35, pour cette inflation.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je vais compléter l'intervention en disant qu'il y a quand même eu aussi deux augmentations du point d'indice depuis le début de votre mandat, qui représentent une augmentation de 5 % de vos indemnités. Je pense qu'à un moment donné, ce que vous prenez, vous pouvez aussi un petit peu le rendre.

Monsieur le Président :

Vous mélangez tout. Je ne sais pas si Mireille, tu veux dire quelque chose par rapport à la commission, ce qui avait été dit.

Madame Parnetzki :

On a parlé de l'inflation.

Madame Dehen :

Oui, mais on a dit qu'on maintenait à 30 euros encore cette année.

Madame Parnetzki :

Comme vous pouvez le savoir, quand je vais en commission des anciens, ou bien n'importe quelle commission, après, je fais un rapportage à mon groupe, et après, on en discute. C'est vrai que je suis obligée de poser cette question ici. Mais l'inflation, j'en avais parlé.

Madame Dehen :

C'est légitime.

Madame Parnetzki :

Par contre, lors de la réunion, j'ai omis, et je m'en excuse, de vous redemander de passer à 67 ans. Ça, je l'ai oublié. Je m'en excuse fortement, mais je le réclame. Est-ce qu'il ne serait pas possible de passer à 67 ans, comme on le demande, comme Madame Betty Desort le demandait chaque fois ? Merci.

Monsieur le Président :

On va rester là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On reste sur 68 ans, sur une valeur à 30 euros, c'est un très beau cadeau donné à nos aînés. Peu de villes le font, en plus du colis, donc c'est important. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, moi, je vais poser une question. On va faire une consultation avec la liste qui a été remise en commission. C'est le principe.

Monsieur le Président :

Pour le colis, oui. Là, on parle du chéquier.

Monsieur Michon :

OK, d'accord. Donc je reviendrai après sur le colis. Parce que le colis, on aura le même problème.

Madame Frasca :

On maintient le colis.

Monsieur Michon :

Oui, on maintient le colis, j'ai bien entendu. Par contre, les montants vont être différents.

Monsieur le Président :

Tout à fait. On maintient sur un package, un contenu, mais là, il y aura un impact. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Je voulais faire une autre remarque sur ce point-là. Au final, c'est une négociation, peut-être ne pas demander à ce que ce soit la ville qui mette le plus, mais comme on va travailler avec les commerçants qui sont des Wazierois adhérents, le chéquier coup de pouce qu'on a fait, est-ce qu'il n'aurait pas été de bonne négociation de se dire : est-ce que vous ne pouvez pas rétrocéder une partie ? Est-ce qu'on ne peut pas faire, par exemple, pour ceux qui auraient un chèque qui arrive comme celui-ci, que les gens qui sont adhérents à la convention puissent faire soit 5 % ou 10 % de remise, parce que ça veut dire qu'on est dans l'esprit circulaire, on est dans le gagnant-gagnant, on fait ça uniquement pour nos habitants, je trouverais que dans cette petite négociation, on ne met pas plus d'argent, et par contre, les commerçants renvoient et jouent avec nous. C'est la remarque. Est-ce que c'est quelque chose qui est possible ?

Monsieur le Président :

Vous êtes les premiers à dire que pour les commerçants, c'est difficile aussi. Bien sûr, on leur envoie un ascenseur avec le chéquier coup de pouce, avec ce chéquier-là, c'est une négociation qu'il peut y avoir, mais une négociation avec tous les commerçants de la ville, ce n'est pas...

Monsieur Bachiri :

Vous dites quelque chose.

Monsieur le Président :

Ils vont le prendre sur leur marge.

Monsieur Bachiri :

Non, ce n'est pas ça que je suis en train de vous dire. Vous parlez de marge. Je vous parle de regarder ce qu'on a fait sur l'année avec eux. On a donné un chéquier coup de pouce qui leur a apporté un additionnel chiffre d'affaires. On parle de quoi ? On parle de : est-ce qu'ils savent rétrocéder cinq, 10, trois ? C'est à eux de nous répondre. Mais imaginons qu'ils ne donnent que 3 ou qu'ils ne donnent que 5 %. C'est quelque chose qui revient dans la poche du Wazierois. Mais au final, le commerçant, s'il joue le jeu, sa marge et son chiffre d'affaires, les deux sont compatibles. Il ne faut pas les mettre l'un en face de l'autre, la marge du chiffre d'affaires. On peut avoir une marge à un moment donné, mais le chiffre d'affaires en additionnel, il vient compenser aussi la marge. Je ne vois pas en quoi là-dessus on aurait été déconnant de faire ça. Ce n'est pas le contribuable qui met. On demandait aux commerçants avec qui on a joué le jeu de renvoyer quelque chose à nos habitants. Là, vous voulez me faire une réponse pour dire non, on ne vous le donne pas, mais ça, ce serait déconner. Vous ne me faites pas plaisir à moi là, c'est aux habitants qui vont en profiter.

Monsieur le Président :

C'est une piste qui peut être travaillée peut-être avec la déléguée aux aînés et la déléguée aux commerces,...

Madame Frasca :

C'est une étude à faire, et Monsieur le Maire a répondu. C'est une étude à faire parce que les commerçants qui ont signé la convention pour les chèques pouces sont aussi pour le chèque des aînés, mais certains, non. Par exemple, je vais donner la pharmacie. La pharmacie n'a pas donné pour le chèque pouce parce que c'était bien alimentaire, par contre, ils feront partie des chèques aînés. C'est vrai qu'il y a des commerçants avec qui on peut négocier, ceux qui vont faire le doublon.

Monsieur Bachiri :

Par contre, vous prenez quand même le bon exemple. Les pharmacies, c'est là où la marge est plus importante.

Madame Frasca :

Oui, mais eux, ils n'ont pas eu le chèque pouce. Ils n'ont pas eu le chèque pouce parce que le chèque pouce était bien alimentaire. C'était une boutade.

Monsieur le Président :

Et après, ce qu'on se rend compte avec l'opération chéquier coup de pouce, c'est que oui, ça doit certainement augmenter un peu le chiffre d'affaires, mais il y a aussi beaucoup de gens qui, de toute façon, allaient faire leurs courses là, et donc pour le commerçant, alors qu'on lui permet de venir aussi souvent qu'il veut ramener ses factures, etc., finalement, il est payé plus tard, quand il est payé en espèces ou en cartes bancaires, il est payé tout de suite, que par la Ville, il est payé trois semaines après. Il fait déjà un petit effort. Il gagne du chiffre d'affaires, mais des fois, pas tant que ça. Vraiment, il y a des gens qui, de toute façon, allaient acheter avant et là, ils y vont avec un autre moyen de paiement. C'est dans la

discussion, mais c'est une idée à creuser. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y aura sans doute des abstentions, des contre parce que vous voudriez qu'on baisse l'âge ou qu'on augmente le montant. Je ne vous refais pas le résumé de différentes choses qui ont été dites avant sur la façon d'aider aussi nos aînés d'autres façons. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas parce que vous ne prenez pas en compte ce qu'on vous dit qu'on va voter contre. Vous dites qu'il va y avoir des pour, il va y avoir des contre. Ce qui est bon pour les Wazierois, on sera toujours derrière. On peut vous le dire, celle-là, on va la voter. On proposait mieux, vous ne voulez pas la prendre en compte, c'est dommage, vous auriez pu grandir ce soir. Mais vous ne voulez pas.

Monsieur le Président :

Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention ?

Madame Parnetzki :

On a proposé, mais...

Monsieur le Président :

Vous étiez tenu, je pense, le groupe Agir pour Waziers sur l'âge une précédente fois, c'est pour ça. Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci pour nos aînés. Merci Mireille.

Je laisse la parole à madame Frasca sur l'habitat indigne, une convention partenariale.

Madame Frasca :

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons voir la convention partenariale concernant la lutte contre l'habitat indigne. En raison de sa proximité, de sa connaissance du territoire communal et de ses pouvoirs de police, le maire est un acteur privilégié de la lutte contre l'habitat indigne. En matière de repérage, de signalement des situations, d'intervention pour faire respecter le règlement sanitaire départemental et ainsi de prendre les mesures de protection immédiate en cas de danger grave et imminent. Sur Waziers, le parc de logements privés potentiellement indigne représente statistiquement 158 logements. Sur le département du Nord, 8 % du parc privé est considéré comme indigne. Aussi, la lutte pour l'habitat indigne est un réel enjeu. Pour renforcer l'action engagée, le préfet du Nord a créé, par arrêté préfectoral, une mission inter-service de lutte contre l'habitat indigne, qui constitue l'instance de coordination de l'action de l'État et de ses opérateurs. Dans ce cadre, la ville de Waziers a été identifiée en géographie prioritaire. Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'engager la ville de Waziers à mobiliser les moyens nécessaires avec l'État et Douaisis Agglo afin de lutter contre l'habitat indigne. La Convention entrerait en vigueur dès sa signature pour une durée de quatre ans. Vous avez donc tous eu la Convention contre l'habitat indigne. Je vais quand même vous apporter un petit détail concernant les logements. Quand ils vous disent 158 logements, en général, on a à peu près sept logements par an de dossiers de logements indignes. Je dis bien logements indignes ou insalubres. Par an, on a sept dossiers. Donc, l'objet de cette délibération, c'est d'autoriser

Monsieur le Maire à signer la Convention partenariale avec l'État et du Douaisis Agglo afin de lutter contre l'habitat indigne.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Cette proposition nous va très bien puisqu'elle a fait partie des préoccupations que nous avons inscrites dans notre programme municipal pour les dernières élections municipales. Page neuf, rubrique les travaux, le développement durable, l'urbanisme et l'environnement. Néanmoins, cette convention appelle de notre part quelques petites remarques. Si nous apprécions la démarche envers l'habitat privé, nous pensons qu'il faudrait également y inclure le parc social. En effet, tout le monde sait que de nombreux logements tomberaient dans la définition de l'habitat indigne. Il nous semble indispensable d'y réfléchir très rapidement quand on connaît le laisser-aller permanent des bailleurs sociaux sur ce sujet et souvent la non-réponse ou non prise en compte de nos interventions. Nous aimerions donc un engagement à ce que des mesures soient également envisagées en matière de lutte contre l'habitat indigne dans le parc social. Sur le point quatre de la convention, définition des objectifs et plan d'action, nous aimerions connaître quelle est la commission municipale qui va travailler sur la mise en place concrète des différents points énoncés. Sur le point cinq de la convention, modalités de mise en œuvre du plan d'action, engagement des parties, qui définit la responsabilité qui incombe à la ville de Waziers, l'engagement de la Commune que je me permets de reprendre pour la bonne compréhension du public, à ce titre, la Commune de Waziers s'engage à organiser l'ingénierie de la Commune et à nommer un ou des interlocuteurs privilégiés au sein de la mairie pour faire les enquêtes RSD, règlement sanitaire départemental, sur le signalement de désordre dans les logements qui lui sont signalés, rappeler aux administrés leurs obligations en matière de salubrité publique et de sécurité et notamment celles contenues dans le RSD, prescrire les mesures nécessaires pour mettre fin au désordre au titre du RSD. Attendez, j'avais une deuxième page, excusez-moi. Il y a beaucoup de questions. Comme ça vous notez, après vous me répondrez. Signaler à la CAF les situations d'infraction au RSD qui relèvent également de la non-décence pour consignation de l'allocation logement, saisir l'ARS des situations les plus préoccupantes, suspicion d'insalubrité, et accompagner les services de l'ARS lorsqu'ils interviennent en inspection dans un logement pour présomption d'insalubrité. Faire le relais avec les autres services municipaux, le cas échéant pour recueillir les informations utiles, CADAS, CCAS, services logements, etc. Représenter la mairie lors des commissions du Coderst habitat, conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologies, et des COSAPI, commission de suivi des arrêtés préfectoraux d'insalubrité. Assurer un rôle de médiation et de conciliation et faire le relais auprès du maire. Il s'agit de mettre en place un véritable poste à temps plein d'un personnel particulièrement qualifié et d'une certaine polyvalence. Avez-vous prévu ce recrutement étant donné la charge de travail actuelle du personnel communal ? Par ailleurs, la signature d'une convention avec la DDTM est-elle prévue ? Notre vote dépendra évidemment des réponses que vous allez apporter. Merci.

Madame Frasca :

Il y avait pas mal de questions. Je vais essayer de répondre, tu pourras rectifier si je n'ai pas répondu à certaines questions. Tout à l'heure, je disais qu'il y avait sept logements, mais c'est du privé. Quand il y a un logement indécent ou insalubre, le parc social est géré par le bailleur. C'est-à-dire que c'est le bailleur qui doit justement faire les constats. Dans la convention, il y avait des annexes que Monsieur Michon a consultées, et justement, il y a un document qui est très intéressant. Il est dit dans la convention que la personne doit remplir un document, c'est-à-dire l'annexe deux, c'est une fiche de signalement de suspicion de logement indigne. C'est-à-dire que la commune doit faire une communication pour qu'il existe un document. Moi, qui suis dans le privé ou chez un bailleur, on va me remettre ce document. Ce document, c'est pour le déclarant, ce qui se passe dans le logement. Là, si c'est du privé, nous, on est concerné. Je réponds à la deuxième question, oui, il y aura un poste à temps complet, il y aura un référent à temps complet, qui sera justement en relation avec Douaisis Agglo parce qu'il y a un référent – il est noté dans la convention – pour les logements indignes. Donc ils vont travailler ensemble, et je pourrais rajouter qu'on a aussi l'organisme Soliha qui peut aussi intervenir pour contrôler ces logements. On peut les solliciter pour contrôler les logements. Il y a le référent qui est là pour voir, visiter les logements, etc. Et Soliha peut aussi nous appuyer, c'est aussi une compétence de Soliha pour vérifier les logements. Est-ce qu'il y a d'autres questions que je n'ai pas répondu ?

Monsieur le Président :

Je vais faire une toute petite précision tout de suite sur le dernier point. Ce ne sera pas quelqu'un à temps complet, parce que sept dossiers par an... Je pense que ce que veut dire Madame Frasca, c'est quelqu'un de précisément identifié. On ne va pas dire son nom ici, mais ça a été travaillé avec l'organisation des services. Ça se faisait déjà un petit peu, ce n'est pas complètement nouveau, ce qui est nouveau, c'est de le cadrer et de travailler avec l'Agglo, d'avoir quelqu'un qui fasse le suivi au niveau de l'Agglo. Et donc, ça va être beaucoup plus fluide et mieux organisé et inscrit réellement à partir de la signature de la convention comme ça. La deuxième chose, et je vais insister parce que Madame Frasca vient de le dire aussi sur la communication, on va communiquer là-dessus dans le Journal municipal, etc. Il faut que les gens sachent que ça existe et que c'est mis en place à Waziers. Il y a des gens qui se laissent enfermer dans un habitat indigne, ils ne s'en rendent pas compte, et si on communique bien, ça va permettre qu'ils se rendent compte eux-mêmes qu'ils ont des droits, qu'ils doivent les faire valoir. Et puis un petit point sur le parc social, je rejoins complètement votre remarque. Je crois que Madame Frasca et moi-même, on aurait moins d'habitants en mairie s'il y avait un entretien plus pertinent, plus important des habitats qui parfois ne sont pas en très bon état, il y a des insectes, etc. On a trois bailleurs sur la commune, on essaye d'avoir des bonnes relations avec eux parce que ce sont des acteurs importants. 49 % de la ville, c'est du logement social, mais c'est vrai que, parfois, ça peut arriver aussi dans un logement social. Je précise pour redire que du coup, tous les mois, maintenant, on a l'un des bailleurs les plus importants, Maisons et Cités, qui vient en mairie de Waziers. Donc, n'hésitez pas à venir les voir directement. Nous, on fait remonter à chaque fois qu'on a un souci, mais le mieux, c'est de s'adresser directement aux bailleurs. Il y avait une petite question, je crois, sur la commission aussi qui n'a pas été répondue. Ça, il faudra voir effectivement. Je ne sais pas si ça doit être vu dans le cadre d'une commission ou pas. On n'a pas forcément prévu ça, mais on note le point, on regardera.

Madame Frasca :

C'est à la fin. C'est noté à la fin de la convention.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, quelques précisions. Notre remarque sur la question des bailleurs sociaux, effectivement, c'est à eux de le faire. Mais quelles mesures de contraintes on peut mettre en place ? Parce que vous savez, les bailleurs sociaux, il faut être gentil avec eux. Plus on est gentil, plus ils s'en foutent. Je le dis tranquillement. D'ailleurs, je le dis parce que je leur ai déjà écrit. Donc, je maintiens. Il faut peut-être aussi qu'on regarde quelles mesures coercitives on peut mettre vis-à-vis d'eux, sans passer par obligatoirement une convention qui serait faite un peu partout. On a aussi, nous, des particularités qui viennent d'être annoncées. 49 % du logement sont des bailleurs sociaux. Donc, on doit pouvoir, nous, prendre des dispositions contre le laisser-aller dans ce domaine, où même quelquefois on ne vous répond même pas. On a oublié le courrier, on ne sait pas quoi répondre. Donc, c'était ça notre question.

Madame Frasca :

Je suis d'accord, Monsieur Michon, parce que je me souviens d'un seul cas de chez un bailleur et croyez-moi, le dossier a été bien suivi et ce qui est bien, entre guillemets, c'est que l'ARS est au courant. Et ça, ça nous aide beaucoup. Parce que là, avec ce document de l'ARS, le bailleur, entre guillemets, je veux dire, il a aussi des documents qui nous servent pour appuyer chez le bailleur.

Monsieur Michon :

Je n'avais pas terminé. Je reprends le cours de mon intervention. Donc, pour celui qui retranscrit, ce n'est pas Monsieur le Président qui parle, mais c'est Monsieur Michon. Comme ça, il ne se perd pas dans la reprise des débats. Je voulais dire que, effectivement, ce que vous dites là, on l'appliquait déjà. On avait déjà les fiches de l'ARS. Ça existe depuis toujours. Mais, je pense, naïvement peut-être, que lorsqu'on signe une convention comme celle-là, c'est parce qu'on a l'ambition d'aller au-delà des six ou sept logements par an qu'on s'est occupés jusqu'à maintenant. C'est-à-dire qu'on ambitionne sur les 158 logements d'atteindre au moins la moitié des logements. Parce que dedans, il y a des gens qui y vivent et qui y vivent dans des conditions quand même pénibles. C'est pour ça que nous posons la question de quelqu'un à temps plein. Tant qu'il n'y avait pas cette ambition, vous pouvez comprendre que l'on continue comme avant, mais vous nous proposez une convention, je pense qu'à partir de là, il faut mettre les moyens derrière. Parce que sinon, la convention, si c'est pour continuer comme avant, elle ne sert à rien. Soyons honnêtes entre nous. Si c'est pour continuer à s'occuper des six ou sept par an, il n'y a pas besoin de signer de convention, on continue, c'est réglé. Par contre, si on va aller plus loin, ça demande des investigations beaucoup plus poussées. Ça demande aussi des relevés, des petites enquêtes, toute une série de choses. Je le sais d'autant plus parce qu'on y avait travaillé. On

s'est vite rendu compte que, si c'est pour faire la même chose qu'on fait, ce n'est pas la peine de sortir un plan qui, quand on fera le bilan, dira : "Cette année, au lieu d'en faire sept, on en a fait huit." Non, ce n'est pas ça l'objectif. Voilà pourquoi on pose ces questions.

Madame Frasca :

Je suis d'accord avec vous. Justement, il y a une vice-présidente du logement, Madame Fenain à Douaisis Agglo, vu qu'on a signé cette convention, je lui en ferai part.

Monsieur Michon :

Je n'ai pas pu aller à la réunion aujourd'hui, mais je le redirai.

Madame Frasca :

D'accord, merci.

Monsieur le Président :

D'ailleurs, 158, c'est une statistique. 8 %, on ne sait pas vraiment si à Waziers, c'est 120 ou 180.

Monsieur Michon :

À mon avis, il y en a plus.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Une petite intervention concernant l'habitat indigne. Parce que j'ai fait quelques consultations, il s'avère quand même qu'il y a des lois qui existent. Vous avez la loi ELAN, qui a été créée en 2018, qui existe toujours, avec des sanctions renforcées. Sachant que cette loi, je ne sais pas, vous hochez la tête. Vous connaissez peut-être un petit peu la réglementation ?

Madame Frasca :

Je ne connais pas la loi par cœur, mais je ne suis pas une technicienne. Je sais qu'elle existe. Ce n'est pas mon boulot de...

Monsieur Mascarte :

Non, mais vous hochez la tête. Je vais vous les citer. En particulier, l'administration fiscale peut saisir les loyers illégalement perçus. Ça, il faut le savoir. Ce que je veux simplement dire, c'est qu'on rajoute toujours des responsabilités à des tiers. Comme vous le faisiez dans le temps, monsieur Desmons, vous aimez jouer au Lego. Donc en fin de compte, là, on met un Lego là, on met un au-dessus, un au-dessus et un au-dessus, et puis on disperse les responsabilités. Ce qu'il faut simplement savoir, c'est que l'administration fiscale est en droit

de pouvoir saisir des loyers illégalement perçus, que ce soit un privé ou un bailleur social. Et ensuite, les signalements au procureur de la République existent toujours également. Vous voyez, ce que je veux simplement dire, c'est qu'en fin de compte, on amène des responsabilités sur le terrain, chose qui est bien, mais il y a des choses qui existent. L'administration fiscale, dans ces cas-là, fait quoi ? Voilà, c'est tout. C'est l'intervention offerte.

Monsieur le Président :

C'est bien noté sur le point important de l'administration fiscale. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Du coup, j'en profite pour poser une question sur comment ça se passe au niveau du quartier du Vivier ? Parce que je pense que vous devez avoir beaucoup de remontées sur les tours qui se vident et sur les conditions dans lesquelles les gens vivent, ce qu'on leur propose, parfois assez brusquement, sur leur environnement de vie, alors que ces gens continuent de payer leur loyer. Donc c'est là où je rejoins la remarque de Roger Mascarte sur le fait de dire qu'à un moment donné, est-ce qu'on ne pourrait pas vraiment s'inquiéter de leur situation, comme on l'avait dit de toute façon déjà, nous, à la base, quand le projet était lancé, de dire, attention, il faut quand même s'inquiéter des conditions des personnes qui vivent encore là, le temps qu'elles soient relogées ou qu'elles trouvent ailleurs ou peu importe, mais en attendant, elles continuent à payer leur loyer et elles ont le droit d'avoir un environnement de vie qualitatif.

Monsieur le Président :

Il y a une question du groupe Agir pour Waziers tout à l'heure, donc on y reviendra à ce moment-là.

Madame Poulain :

Je pense qu'en cohérence, on peut quand même... Non.

Monsieur le Président :

Si tu veux répondre maintenant, vas-y.

Madame Frasca :

Nous demandons qu'une réunion de commission grand projet soit convoquée à l'ordre du jour. Monsieur Michon a demandé, justement, de faire une réunion d'une commission grand projet où on ferait le point sur le relogement des habitants des bâtiments de la rue de la Paix et de la Cité Dincq et information sur le projet de reconstruction. Donc à ce moment-là, on aura tous les détails et on notera toutes les remarques. À ce moment-là, on en discutera. Parce que là, ce n'est pas le sujet. Là, on a parlé de la convention qu'on signe avec Douaisis Agglo. On en reparlera à ce moment-là, promis.

Monsieur le Président :

Mais je peux quand même vous dire qu'il y a un travail qui est très sérieux qui est fait par Norevie, par Douaisis Agglo, par la ville, pour regarder chaque cas particulier. Ce n'est pas simple. Il y avait 64 logements. Au début de l'opération, il y en avait déjà une dizaine qui étaient vides. Là, il reste les cas les plus compliqués. Mais je peux vous dire que c'est travaillé avec le plus grand sérieux, dans des commissions où la confidentialité des informations est vraiment importante sur chaque situation particulière. Après, si vous avez vent d'un cas où ça ne fonctionne pas vous en parlez à Madame Frasca. Elle est dans le conseil municipal, elle est adjointe. Vous m'en parlez. On regardera, mais on commence. Comme il n'y a plus que quelques cas, on regarde chaque cas et on regardera ça. Il faut nous en parler, mais on ne va pas rentrer dans les cas particuliers.

Madame Poulain :

Sans parler et sans rentrer dans les cas particuliers dont on vous fera part si nécessaire, je regarde aussi l'environnement de vie. Il y a quand même un sacré laisser-aller.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Bachiri :

Par contre, il n'y a pas de laisser-aller sur le retrait du loyer. Ça, il n'y a pas de problème. Et sur les charges non plus. Ils paient aussi les augmentations de charges. Donc, à un moment donné, il faut aussi simplement respecter les gens.

Monsieur le Président :

Oui, mais pareil, sans rentrer dans des cas trop précis. Par exemple, j'ai donné juste l'exemple du dépôt sauvage qui se fait devant, ce sujet-là, il est traité. Mais si je donne les explications ici, les gens qui...

Madame Poulain :

Quand à un moment donné, les gens, ils promènent leur chien et qu'on ne voit même plus le chien, tellement l'herbe est haute, ça fait partie des points qui participent au cadre de vie.

Monsieur le Président :

Mais ceux qui sont effectivement à noter, qui ne sont pas vraiment nouveaux. Sur ce point-là, en particulier, ce n'est pas pire parce qu'ils ne sont pas très nombreux. Sur la convention, sur l'habitat indigne, on peut revenir là-dessus. Il n'y a pas d'autres remarques ? Donc, on a pris note. Mais là, c'est vraiment sur le privé. Sur les bailleurs sociaux, on fera les remarques qu'il faut. Monsieur Michon, vous voulez dire quelque chose ?

Monsieur Michon:

Oui, c'est simplement une explication de vote. Donc, on va voter la convention, mais pour vous dire qu'on sera très attentifs que cette convention soit vraiment active et qu'elle amène

un plus pour ces logements. Sinon, vous allez nous avoir dans les pattes, comme dirait l'autre.

Monsieur le Président :

OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La convention est adoptée à l'unanimité.

J'ai oublié de le rappeler en début de conseil municipal, mais j'ai envoyé aux présidents de groupe hier l'ajout sur table, vous l'avez trouvé en arrivant, je vous propose de les voir maintenant. Trois délibérations, je vais laisser monsieur Dogimont les présenter, si vous êtes d'accord. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui. Deux points d'orgue, comme dirait l'autre. Au dernier conseil municipal, on avait envoyé nos questions écrites l'après-midi au lieu du matin. Vous avez refusé de les traiter, parce qu'on n'était pas dans les clous du règlement intérieur. Et si vous nous envoyez la veille du conseil municipal des délibérations à mettre sur table, nous ne sommes pas d'accord pour les examiner. Et puis là, vous auriez dû le faire en début de séance, la proposition, et non pas au moment où on va en discuter.

Monsieur le Président :

Oui, je voulais le faire au début. Je vous ai parlé de la minute de silence, du PADD. J'avais prévu de le dire.

Monsieur Michon :

Je vous ai expliqué à plusieurs reprises que quand vous êtes rigide sur un certain nombre de choses, vous nous obligez à l'être également sur un certain nombre de choses. Dommage.

Monsieur le Président :

Votre intention, c'est quoi ? C'est de ne pas voter ou c'est de ne pas autoriser ce point ?

Monsieur Michon :

Je vais avoir le même langage que vous. Je ne vous autorise pas à passer ces trois délibérations.

Monsieur le Président :

Si je ne les passe pas, les musiciens ne seront pas payés. Vous en êtes conscient.

Monsieur Michon :

Ils auront un rappel.

Monsieur le Président :

Mais en attendant, ils ne seront pas payés.

Monsieur Michon :

Oui, mais il fallait y penser avant, Monsieur le Maire, c'est vous le patron.

Monsieur le Président :

Mais je vous l'ai expliqué en plus. Ce que je vous propose, en vous connaissant, on va voir les autres points, et je les soumettrai au vote tout à l'heure une fois qu'on a répondu aux questions, etc. Comme ça, s'il y a assez de monde pour la voter, on la votera. Si vous voulez me mettre au tribunal derrière, je prends le risque parce que je pense que ces musiciens n'ont pas mérité qu'on puisse les traiter comme ça.

Monsieur Michon :

Et aussi partir comme ça, vous êtes obligé d'arrêter.

Monsieur le Président :

C'est ça. Je vais le passer à la fin. Comme ça, vous partirez et...

Monsieur Michon :

C'est ce qui va vous arriver.

Monsieur le Président :

J'aurai pu répondre à vos questions et parler des décisions directes. On les verra juste après, Frédéric. Je vais enchaîner. Sur les décisions directes prises depuis la dernière fois, elles sont à l'écran. Souscription d'un contrat pour une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement avec la société KPMG pour 9 025 euros hors-tax. La 37, un contrat de location et d'entretien avec...

Monsieur Mascarte :

S'il vous plaît, je voudrais faire une intervention sur le 2023-36.

Monsieur le Président :

Allez-y ! Sinon vous le faites à la fin, mais allez-y.

Monsieur Mascarte :

Comme vous voulez. Allez-y, je la ferai à la fin.

Monsieur le Président :

La 37, souscription d'un contrat de location et d'entretien avec Culligan sur la maintenance et service des fontaines à eau pour 861,60 euros hors-taxe pour l'année 2023. La décision 38, c'est l'appel d'échéance pour les honoraires du cabinet d'assurance pour 10 809 euros TTC. La 39, c'est le renouvellement du contrat de garantie flotte automobile avec Swiss Life pour 27 097,63 euros TTC. La 40, la réajustement du contrat de garantie flotte automobile avec Swiss Life pour 3 256,90 euros. La 41, c'est le règlement de l'appel à échéance au contrat CFDP sur la protection juridique pour 2 606,57 euros. La 42, c'est le rappel à l'échéance, il y a beaucoup d'assurances, cette fois-ci sur les dommages aux biens Groupama pour 11 490,72 euros hors-taxe. La 43, avenant de prolongation, responsabilité civile Groupama pour 6 752 euros pour le premier trimestre 2023. Ensuite, assurance dommages d'hiver individuels, accident classe de neige pour 273 euros TTC pour la dernière période. Je ne vais pas vous lire chaque période, 6 janvier au 20 janvier : 238. Je vous le dis quand même. 27 janvier au 10 février : 350 et 3 mars au 17 mars : 273 euros. Ensuite, souscription d'un contrat de service avec la société Waigéo pour 935 euros hors-taxe, c'est la fameuse application MyPérischool qui est en place depuis la rentrée. Ensuite, le contrat d'abonnement avec la société de télésurveillance STD pour le restaurant en Ferry à 508,56 euros hors-taxe. Ensuite, la société Intratone pour le matériel d'interphone sans fil à l'espace culturel pour 22,92 euros par mois. Et la décision 48 pour les extincteurs, bloc autonome d'éclairage, secours, etc., avec la société Sapian, pour 7002,50 euros hors-taxe. Allez-y Monsieur Mascarte. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les décisions directes ?

Monsieur Mascarte :

Je vais revenir sur la décision 036, simplement pour remettre un petit peu l'église au centre du village. En 2020, vous annonciez donner la visibilité sur les investissements. Aussi, vous déclariez proposer dès le début du mandat un plan pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire la programmation sur plusieurs années. Trois années se sont déjà passées. Vous n'êtes apparemment pas maître du temps, mais trois ans se sont déjà écoulés. Vous décidez aujourd'hui de faire appel à une société pour une mission d'accompagnement dont le montant vient d'être donné, 10 830 euros TTC. Il est vrai que maintenant le plus dur arrive. Le groupe scolaire Notre-Dame, un chantier à 18 millions d'euros. La piscine si et seulement si, bien sûr, là on ne sait pas exactement ce qui en sera, un chantier qui pourra aller de quatre à neuf millions d'euros. Et je ne vous parle pas de l'augmentation également des taux d'intérêt qu'il y aura sur ces différents emprunts. Par contre, depuis 2021, 1 780 000 euros ont été empruntés : 585 000 sur 10 ans en 2021, 1 200.000 euros sur 20 ans en 2022. Pour quel résultat concrètement citer vos réalisations et réussites. Les 1,2 millions d'euros étaient un plan sur quatre ans afin de renouveler les voiries. Il ne reste plus à ce jour que 600 000 euros. Sur ce que j'ai pu voir, je n'ai pas vu un mètre de macadam, c'est-à-dire, dérouler. Votre frilosité de par l'augmentation des prix a eu pour effet de mettre de côté l'Avenue Guironnet, parce que les prix s'étaient envolés. Donc on met un stand-by, on ne le fait pas. Mais pour le centre-bourg, 756 000 euros, c'est-à-dire au niveau des prévisions de travaux, 110 000 euros pour l'achat du bâtiment, probablement 40 000 euros pour la démolition. Donc on arrive allègrement, c'est-à-dire sur un montant de 900 000 euros. Et comme je vous l'ai déjà rapporté en commission, vos priorités ne sont pas celles des Wazierois, parce que là on approchera pratiquement le million d'euros. C'est tout ce que j'avais à dire concernant cet accompagnement. C'est vrai que le PPI, il se doit d'être fait, mais j'aurais préféré qu'il

puisse se faire beaucoup plus tôt. On sait que maintenant des grosses échéances arrivent et là, on crie un petit peu à l'aide. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président :

Je vous donne quelques éléments là-dessus. Je vais commencer par la fin. Depuis 2020, la situation a changé. Déjà, l'essentiel de ce que vous dites, là vous l'avez déjà dit, et la répétition fixe la notion. Il n'y a pas de souci, vous le redites. Là, aujourd'hui, on acte qu'il y a la décision directe qui a lancé le PPI. Mais ce soir, je ne vous présente pas le PPI. On aura l'occasion d'en discuter dans les prochaines semaines. La situation a changé depuis 2020. Il y a eu la crise Covid d'une part, qui a un petit peu changé la donne à un moment donné, et puis surtout la crise énergétique depuis qui s'est invitée. Et puis il y a aussi maintenant peut-être une meilleure compréhension, appréhension puisqu'on a les études qui sont sorties sur le centre-ville, sur le groupe scolaire, et que maintenant qu'on a des chiffres et qu'on va aller chercher les demandes de subventions, il faut voir jusqu'où on peut aller et ce qu'on doit avoir comme subventions pour justifier les choses derrière. Moi, sur le centre-ville, je ne suis pas d'accord avec vos chiffres et puis ça permet, mais on en reparlera tout à l'heure, il y a une question là-dessus, on n'est pas à 900 000 euros. On a une commission d'appel d'offres qui s'est réunie. On a demandé une renégociation parce qu'on était au-dessus de ce qui avait été estimé sur la consultation. On était plus de 100 000 euros au-dessus. Donc on a donné la mission à notre AMO là-dessus de travailler avec la seule entreprise qui a répondu d'ailleurs pour qu'il puisse renégocier, voir si c'est possible. Et en même temps, on attend notre PPI pour voir la faisabilité. Et enfin, comme je l'ai dit, pareil, à plusieurs reprises, ça va dépendre aussi du filet de sécurité pour lequel on n'a toujours pas eu la notification qu'on pourra l'avoir. Normalement, on est éligible. Mais j'ai encore eu monsieur le sous-préfet il y a deux jours à ce sujet, on n'arrive pas à voir la confirmation. Donc ça nous met un petit peu dans l'embarras. Sur le PPI, si vous avez accédé au dossier, vous avez pu voir aussi que normalement, un retour devait être fait au mois de juillet-août. Il y a eu un changement d'ingénieur, de technicien qui a travaillé dessus. Et donc aujourd'hui, nous ne l'avons toujours pas. Mais c'est maintenant la question de quelques jours. Donc ça devrait enfin arriver. Et finalement, avec les travaux de centre-ville que je viens d'évoquer, la piscine, le groupe scolaire, où depuis quelques mois déjà, on a l'information. On a pu donner tous ces éléments-là également au cabinet pour qu'il travaille avec nous. Est-ce qu'il y a une autre question, Monsieur Michon, sur les questions directes ?

Monsieur Michon :

Oui, c'est toujours la même question. Je voulais simplement dire que c'est quand même regrettable qu'il faut qu'il y ait des questions directes pour qu'on découvre qu'il y a un cabinet qui a été sollicité pour faire le PPI. Autant plus que quand j'ai posé moi-même la question de la réponse au courrier du 10 mai, sur laquelle on n'avait pas eu de réponse ou des réponses tout à fait partielles, vous ne nous avez pas dit : attendez, j'ai pris en compte, on va missionner un cabinet parce que les choses, etc. Je ne vois pas pourquoi, je ne comprends pas pourquoi vous l'avez gardé pour vous ? Ça, c'est ma première remarque. Ma seconde remarque, c'est que quand même, vous dites à chaque fois : "Depuis 2020, les choses ont changé." Mais bon Dieu, j'ai fait plus de 30 ans ici à la direction des affaires de cette mairie,

les choses, elles changent et elles bougent toujours. Ce n'est pas parce que vous êtes arrivé maire que les choses, elles bougent. Non, c'est la vie normale d'une collectivité. Donc cet argument, il ne tient pas la route quelque part. Vous le savez bien. Les choses ont toujours bougé. Je vais reprendre l'exemple des grilles que vous allez mettre autour du stade Allende, on les avait prévues dans une étude, on ne l'a pas fait parce que le coût de l'école Duclos était plus important pour nous, donc on a privilégié. Mais c'est sans arrêt ça. On a eu à faire ça sans arrêt. Dès que je suis arrivé en 89 avec la Cité Notre-Dame, tout ce qui avait été prévu a été balayé parce qu'il fallait s'occuper de la Cité Notre-Dame. Donc ce n'est pas nouveau. C'est vrai qu'il faut faire l'exercice, il faut oser. Alors je regrette ces deux choses-là.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

J'avais juste une petite réflexion. Dans les décisions directes, vous parlez beaucoup d'assurances. Pour rappel, quand même, suite à l'incendie d'une friteuse à Malbuisson, il y a eu un incendie. D'accord ? Ma réflexion est plutôt posée sur l'assurance. Si le bâtiment avait brûlé complètement, comment ça se serait passé ? Parce qu'en termes de réparation, il y aurait eu zéro. Pourquoi ? Parce qu'il y avait un rapport qui disait qu'il fallait changer la friteuse. C'est la même chose, vous jouez avec un bâtiment qui fait quatre, cinq millions. Par contre, si vous aviez changé cette friteuse au moment où on vous le demandait, il n'y aurait pas eu de souci. Quand je dis, pas eu de souci, j'enlève les drames humains qu'il peut y avoir autour de ça. Par contre, là, je voyais, on parle beaucoup d'assurances, mais les assurances, si jamais on ne fait pas attention à notre matériel, c'est caduc, tout ça.

Monsieur le Président :

Effectivement. J'en profite pour dire aussi que notre franchise, vous le savez, est à 50 000 euros. C'est-à-dire que maintenant, quand on a un problème sur quelque chose qui coûte moins de 50 000 euros, c'est complètement pour notre poche.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Monsieur Zaïr :

Sauf que là, attention il y a un rapport qui disait qu'il fallait remplacer la friteuse. Demain, il y a le feu, les assurances, ils vous disent qu'il n'y a pas question.

Monsieur le Président :

On ne va pas rentrer sur ce sujet-là. Il y a des réunions qui doivent se tenir avec les membres du F3SCT. On n'a pas pu le faire la dernière fois parce qu'il n'y a pas eu le quorum. Enfin, je ne rentre pas dans les détails aujourd'hui. Le rapport ne disait pas qu'il fallait changer la friteuse. Je ne peux pas vous laisser dire ça.

Monsieur Zaïr :

Le rapport ne le disait pas ?

Monsieur le Président :

Non, le rapport ne le disait pas. Il disait qu'il fallait changer dans les trois ans.

Monsieur Zaïr :

J'ai les enregistrements d'une réunion où votre expert...

Monsieur le Président :

Vous avez les enregistrements d'une réunion ?

Monsieur Zaïr :

Bien sûr, tout à fait. On enregistre les réunions. Je vous le dis. Regardez, je suis en train de vous filmer.

Monsieur le Président :

Une réunion où vous étiez de personnel et où vous n'étiez pas invité.

Monsieur Zaïr :

Non, pas que le personnel. Non seulement vous faites des réunions, en plus, vous invitez des gens. En plus, la personne vous dit : "Vous avez eu de la chance parce qu'il n'y avait pas d'enfants dans le bâtiment." Mais honnêtement, moi, quand j'entends ça, je ne veux pas... En CHSCT, je suis le premier à dire : "Je ne veux pas entendre ça." Vous avez eu de la chance. Ce n'est pas normal, ça. On ne doit pas avoir de la chance.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je revenais sur ce que Mohamed disait. En termes d'assurances, si vous avez des défaillances, si vous avez un préjudice, de toute façon, l'assurance, elle ne vous servira pas à grand-chose. On est quand même sur un risque très important pour la collectivité. C'était le sens que Mohamed voulait appuyer.

Monsieur le Président :

Je le redis, sur la friteuse, il nous avait dit qu'on avait trois ans pour le faire. Il y a beaucoup de choses dans la ville qu'il faudrait faire dans les trois ans, on ne peut pas tout faire à la fois.

Madame Poulain :

Il y avait aussi beaucoup de choses à remplacer avant l'accueil des enfants qui n'avait pas été fait. Vous étiez en défaut là-dessus et vous le savez.

Monsieur le Président :

Bien sûr, mais on n'était pas hors la loi.

Madame Poulain :

Ce n'est pas une question de loi, c'est une question de sécurité et de sécurité des enfants.

Monsieur le Président :

Il y a 35 bâtiments dans la ville, il y a des choses...

Madame Poulain :

Ce n'est pas la question, mais quand on est capable de mettre 200 000 euros pour acheter un bâtiment pour virer son groupe d'opposition, mais qu'on n'est pas capable de mettre 5 000 euros pour changer un piano de cuisine, à un moment donné, il faut m'expliquer comment ça marche. C'est des raccourcis faciles.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la décision directe avant de répondre aux questions ? On l'a reçue en premier celle d'Agir pour Waziers.

Madame Poulain :

Est-ce que vous répondez aux questions orales de la dernière fois ?

Monsieur le Président :

Oui, je vais y répondre parce que c'était votre groupe, donc je vais répondre aux questions orales de la dernière fois et aux questions écrites dans la foulée. Je réponds aux questions écrites d'Agir pour Waziers en premier et puis j'enchaîne sur celle de la dernière fois. Pour la première, je laisse Madame Margonelli la lire puisqu'elle n'est pas très longue, et y répondre.

Madame Margonelli :

Merci, bonsoir. Je lis la question. "Plusieurs parents d'élèves se plaignent des listes de matériel scolaire qu'on leur demande pour la rentrée. En 2020, Monsieur Michon avait envoyé un courrier au maire pour expliquer que nous avions fait au directeur d'école une proposition pour que cette question soit réglée. Nous demandons que cette question soit examinée pour que cela ne se reproduise pas à la prochaine rentrée." J'ai été très surprise de cette question parce que je n'ai pas eu de remontée de mécontentements. Suite à cette question, je me suis adressée aux directeurs des écoles concernées et je leur ai demandé si eux avaient eu des retours de parents mécontents. Tous m'ont dit que non, donc j'ai été étonnée. Sauf une école où, effectivement, les parents n'étaient pas contents parce qu'ils

n'avaient pas eu de liste de fournitures. J'ai une école où il y a des parents qui n'étaient pas contents de ne pas avoir de liste. C'est un sujet qui a été abordé en réunion de directeurs parce qu'effectivement, c'est un sujet d'actualité. Sur Éduscol, il y a une liste modèle de fournitures scolaires que les parents peuvent acheter. J'ai demandé aux directeurs des écoles de me fournir les listes de fournitures de leurs écoles que les enseignants demandent aux parents, et je me suis amusée, entre guillemets, à comparer ces listes avec la liste modèle. Et j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'énormes différences, à part peut-être un porte-vue supplémentaire ou des stylos en plus, etc. Donc, il n'y avait pas d'abus au niveau des demandes des enseignants. Je rappelle aussi qu'on donne 30 euros par élève dans les écoles pour l'achat de matériel pédagogique et de fournitures scolaires, donc, j'étais étonnée. Ceci dit, cette question, je vais répondre, elle sera examinée effectivement en conseil d'enseignement, parce que je vais aborder le sujet avec les directeurs d'école et puis voir effectivement si quelque chose peut être fait.

Madame Morantin :

Le fait qu'aucun directeur d'école n'ait réagi, c'est quand même assez étonnant, puisque nous avons une école en particulier, où les parents d'élèves ont vraiment manifesté leur mécontentement, étant donné que la liste de matériel comportait 28 articles, avec un ou plusieurs exemplaires pour chaque article, ce qui donnait à peu près l'équivalent de 80 euros pour l'achat de cette liste. Ce que l'on voudrait, c'est que puisque l'on connaît que la mairie donne une subvention de 30 euros, par exemple revoir l'année prochaine si on ne peut pas faire un peu mieux, et est-ce qu'il y aurait la possibilité d'avoir un droit de regard sur ce qui est acheté avec cet argent, soit par l'intermédiaire entre collègues, ou alors avec toi, qui est adjointe aux écoles ? Parce que ce n'est quand même pas normal que l'on donne 30 euros et que l'on ne puisse pas acheter suffisamment de stylos, de feutres, etc. Il y a plusieurs années, il y avait déjà une dérive. Je parle des enseignants du primaire, l'argent était surtout consacré à acheter des cartouches d'encre, le papier, etc. Alors que non, ou même acheter des livres pédagogiques, on a même eu le tour que des enseignants avaient acheté leurs livres pédagogiques avec l'argent de la mairie. On ne veut pas qu'il y ait cette déviance, en plus, il y a la coopérative qui est quand même conséquente pour ceux qui paient, bien sûr. Il y a toujours les photocopies que l'on met à disposition des enseignants, c'est quand même un gros apport. Donc, il faut absolument voir, essayer que l'argent qui est donné par la mairie serve à l'enfant et non pas pour lui acheter ensuite toute une liste de choses. Surtout en ce moment, les parents n'ont déjà pas d'argent, alors ça ne sert à rien de leur donner un petit peu d'à côté, si c'est pour ensuite qu'ils reversent, pas l'intégralité, mais 80 euros. C'est vrai et on n'a pas regardé les plus chers. 80 euros par enfant, s'il y en a deux ou trois dans la même école, ce n'est pas normal, ça ne sert pas à ça. En plus, je voulais rajouter, je voulais savoir si le feu de l'école Gambetta était à nouveau fonctionnel. Parce qu'il y a un problème, et puis c'est tout. Je vais arrêter là.

Madame Margonelli :

Je reviens juste sur la coopérative, ce n'est pas obligatoire.

Madame Morantin :

Non, ce n'est pas obligatoire, mais ça amène quand même certaines...

Madame Margonelli :

Ce n'est pas obligatoire, je le dis tout le temps, les parents qui participent sont des parents volontaires. Il y a des parents qui ne donnent jamais rien, il n'y a aucun souci puisque c'est sur la base du volontariat.

Madame Morantin :

En primaire, attention, il faut aussi savoir que dans certaines classes, lorsque l'enfant n'a pas payé sa coopérative, il ne participe pas aux sorties. Ça arrive aussi.

Madame Margonelli :

Je n'ai pas eu de retour sur ça, mais je me renseignerai bien entendu, parce que je suis d'accord, ce n'est pas normal. On est entièrement d'accord. Par rapport au feu devant Gambetta et à la sécurité aux abords des écoles, on va avoir une réunion parce qu'il y a une forte demande de l'association de parents d'élèves, et on va organiser une réunion avec les directeurs concernés et les représentants de parents d'élèves, pas tous les parents, début octobre.

Madame Morantin :

Voyons la sécurité.

Madame Margonelli :

Et je voulais aussi rappeler qu'on offre aux élèves de CM2 qui partent en 6e, la calculatrice scientifique, spéciale collège. Ce qui fait que ça, c'est quelque chose que les parents n'ont pas à acheter à la rentrée. Ça remplace le dictionnaire à la base. Il y a des efforts qui sont faits, mais par contre, effectivement, je vais vérifier tout ça.

Madame Morantin :

Il faut revoir, parce qu'il y a quand même des abus.

Madame Margonelli :

Il n'y a pas de soucis.

Madame Morantin :

Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Pour compléter l'intervention de Madame Morantin, j'ai bien entendu que vous dites qu'il existe une liste type qu'on peut demander aux élèves, etc. Sauf que Waziers a une histoire.

Quand mes enfants étaient à l'école primaire, vous allez me dire que ça fait 15 ans qu'ils sont sortis de l'école primaire, d'accord, il n'y avait aucune demande de liste complémentaire. Il y a encore une dizaine d'années, il n'y avait aucune demande. Et si j'ai discuté avec les trois directeurs d'école primaire – et pas d'école maternelle, parce qu'à l'école maternelle, on ne demande pas de liste, heureusement d'ailleurs –, c'est parce qu'on s'est aperçu un peu à la fois que par-ci par-là, il y avait des tentatives de donner des listes. Par exemple, en 2019, quand la question s'est posée, il y avait à l'école Copernic farouchement contre, il n'y a eu aucune demande, aucune demande de fait. Guironnet a commencé à quelques enseignants, et puis Gambetta, pareil. Et c'est là qu'on est tout de suite intervenu en disant : "Arrêtez, ça commence à venir." Quand j'ai fait la passation de pouvoir, j'ai écrit à Monsieur le Maire ce que j'avais dit, il m'a dit : "Vous me prenez à la gorge, je viens d'arriver." J'ai dit: "OK, d'accord, on attend." Vous vous souvenez ? Je ne vous ai pas pris à la gorge, j'ai attendu, j'ai attendu, attendu, mais la question perdure. Je crois personnellement qu'on était, pas l'une des rares villes, parce qu'il y a quand même pas mal de villes où les enfants, quand ils vont en primaire, on ne leur demande pas de liste complémentaire, parce que j'estime qu'on fait beaucoup aussi pour les enseignants. Ceci étant dit, j'ai dit : "Oui, on va progressivement faire une proposition." J'avais proposé la première année de donner 10 euros supplémentaires et d'augmenter chaque année pour qu'il n'y ait plus du tout de demande de liste qui soit faite. D'autant plus qu'ils ont intérêt à passer par nous, c'est très nettement moins cher les marchés qu'on a avec ce qu'ils vont aller acheter dans les grandes surfaces, même s'ils ont l'impression de faire une affaire extraordinaire. Ils ont besoin de trois crayons, on leur en vend huit. Et j'avais demandé aux directeurs d'écoles de primaire de travailler sur une liste type qu'on pourrait fournir en proposant le paiement. Je voulais ajouter ça. Il faut aussi tenir compte de la réalité de la ville telle qu'elle était.

Madame Margonelli :

Cette liste type, elle existe puisqu'il y a une liste modèle. Je vous rejoins, je suis assez d'accord avec ça, sauf qu'il faut savoir aussi que les parents sont demandeurs de listes. Véridiquement.

Monsieur Michon :

Les parents sont demandeurs de la liste quand ils ne l'ont pas parce qu'ils ont peur que leurs enfants arrivant à l'école n'aient pas ce qu'il faut. Parce qu'on leur a fait prendre l'habitude qu'ils devaient acheter, mais c'est ça le problème. Discuter sur le fond avec ces parents, vous allez voir. Ils réclament la liste en disant : "Oui, mais les autres ils l'ont eu, nous on l'a pas eu."

Madame Margonelli :

Je ne dis pas que c'est faux, je dis qu'il y a réellement des parents qui sont demandeurs de listes de fournitures. Peut-être certains par peur, mais d'autres le réclament. Je vais faire ce travail-là, il n'y a pas de souci, mais pour l'anecdote, moi j'ai même une maman en maternelle qui m'a demandé s'il n'y avait une liste de fournitures pour son enfant qui passe en moyenne section. C'est la petite anecdote. Vraiment, il y a une demande des parents. Mais je suis d'accord avec vous, il y a un travail à faire à ce sujet-là. Par contre, je vais vérifier, parce que je ne veux pas dire que ce n'est pas vrai, parce que je ne sais pas, mais

le budget qu'on alloue aux écoles, fut un temps effectivement, il y avait des ramettes de papier qui étaient achetées, tout ça, et ça c'est vrai parce que moi j'avais râlé aussi, et là ça ne se fait plus. Mais, je vérifierai.

Monsieur Michon :

Ça ne se fait plus, mais on demande à chaque enfant de rentrer avec une ramette au mois de septembre.

Madame Margonelli :

Non plus.

Monsieur Michon :

Si.

Vérifiez. Vous ne savez pas tout.

Madame Margonelli :

On m'a donné les listes.

Monsieur Michon :

On ne vous dit pas tout, Madame.

Madame Margonelli :

Les directeurs m'ont donné les listes. J'ai les listes de toutes les classes, il n'y a pas de ramettes. J'ai vérifié, j'ai comparé.

Madame Morantin :

Monsieur Desmons est témoin, sa fille et mon petit garçon, ils rentraient tous les ans avec leur paquet de feuilles, ils étaient obligés de ramener leur paquet de feuilles

Madame Margonelli :

Je dis juste, Madame Morantin, qu'on m'a envoyé les listes de fournitures et ça n'apparaît pas sur les listes de fournitures.

(inaudible)

Madame Margonelli :

Non, ça n'apparaît pas.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri, sur ce point-là.

Monsieur Bachiri :

Le débat est bien, donc c'est sympa. Je voulais juste rappeler quand même que l'égalité des chances commence à l'école. Si demain on arrivait à quelque chose qui, dans le même sac, tout le monde a la même chose, je trouve que ce serait pas mal. Et d'ailleurs juste rappeler que Somain l'a fait. Cette rentrée, ils ont offert à chaque enfant de la ville le kit, et ça n'a pas eu de problème puisque tout le monde était sur le même pied d'égalité. Mais par contre, juste pour bien comprendre la remarque, Madame Margonelli, vous dites : "Je vais voir avec les directeurs d'école concernant le feu rouge." Le feu rouge, c'est un truc de sécurité, ça nous engage nous, pas les directeurs d'école. Le feu rouge qui ne fonctionne plus depuis un certain temps.

Madame Margonelli :

J'ai parlé de la sécurité aux abords des écoles, le feu rouge en fait partie. On va organiser une réunion avec les représentants de parents d'élèves parce qu'effectivement il y a eu une pétition qui a été signée, j'ai contacté le directeur de l'école élémentaire et la directrice de l'école maternelle, et j'ai demandé à ce qu'on ait un moment d'échange avec les directeurs concernés et les représentants de parents d'élèves.

Monsieur le Président :

Sur le feu, très précisément, je vais compléter puisque Monsieur Moreaux n'est pas là, ça devait être changé cet été, c'est ce qui avait été indiqué aux parents. On leur a déjà fait un retour, mais je vous le dis, en conseil municipal ici, il y a eu un problème de composant sur ce feu et on n'a pas pu l'avoir. J'étais au téléphone il y a quelques jours avec la personne du prestataire qui s'occupe de l'éclairage, c'est le même, en lui disant qu'il fallait absolument qu'il soit là, donc il sera vraiment posé pendant les vacances de La Toussaint parce que pendant quelques jours, ça sera un peu compliqué, donc on ne va pas le faire sur le temps scolaire. Ça sera vraiment fait à ce moment-là et ça sera un feu avec un bouton-poussoir, ce qui permettra de le déclencher quand on en a besoin, y compris quand ce n'est pas les horaires précisément de l'école, donc ça pourra servir même pour les centres aérés, etc., plus facilement. Je continue parce qu'on a fait que la première question, il y en a encore quelques-unes derrière. Une question de Monsieur Mascarte : "Nous avons pris bonne note que nous n'avons plus de bus mairie que nous louons, comment va se régler la mise à disposition d'un bus pour les associations et quelles en sont les conditions ?" Madame Urbaniak n'est pas là en tant que déléguée aux associations, mais il n'y a pas de changement. Que la ville ait un bus ou pas de bus, bien sûr, on a délibéré, on a expliqué aux associations, depuis quelque temps pour compenser la crise énergétique, qu'elles participaient aux frais, on avait eu des débats là-dessus, donc elles paient une participation sur le carburant et sur le péage, mais si elles ont besoin de faire une sortie, elles vont pouvoir le faire, sauf que ce sera un bus d'un prestataire et pas le bus de la ville. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Sur la facture qui sera octroyée à l'association, l'association ne paiera que la prestation par rapport au gasoil, au carburant. Vous allez faire comment par rapport à la facturation avec la société ?

Monsieur le Président :

On paie la différence. De toute façon, ça arrivait déjà régulièrement avant. Quand on avait le bus de la ville qui ne pouvait pas partir, on prenait un prestataire et on le facturait quand même. C'est la ville qui facture à l'association des frais de carburant et de péage. On avait expliqué la règle. Je crois que c'est le kilométrage fois deux euros, enfin le prix du carburant, prix coutant, plus le péage. On fait une simulation, il y a des associations, je sais qu'il y en a une qui part bientôt, quand on fait 50 km sans péage, ça coûte moins cher que quand on va à Paris, qu'il y a les péages et qu'il y a la grande route qui va là-bas. Mais ça reste quand même beaucoup moins cher que le prix total. On a des sorties des fois, un bus un samedi, un dimanche, ça peut coûter 600, 700 euros et l'association ne paie jamais ça.

Monsieur Michon :

Ça coûte beaucoup plus cher que quand c'était gratuit.

Monsieur le Président :

Pour les associations, oui, tout à fait.

Monsieur Michon :

Oui, il faut dire les deux.

Monsieur le Président :

Sur le troisième point, inauguration des travaux du Stade Gayant : "Vous avez annoncé le renouvellement du terrain synthétique. Quel est le projet exact, son montant et le planning de Claudine Parinski ?" Je vais faire une première réponse. Je rappelle tout le contexte, j'avais indiqué qu'on avait récemment renouvelé l'éclairage sur le terrain synthétique du stade. C'était environ 50 000 euros qui étaient dans le marché avec le prestataire d'éclairage public, voire un peu plus. Avec une partie subvention du FAFA, on a fait 60 000 euros de travaux à peu près qui ont été inaugurés il y a quelques jours, je ne vous fais pas les explications. Et évidemment, dans mon petit mot ce jour-là, le prochain gros investissement sur ce terrain, c'est le terrain synthétique. Depuis deux jours, les terrains synthétiques, c'est encore plus contraignant. On ne peut plus mettre de microplastique dans certains équipements de sport. Ça va sans doute encore surenchérir le coût. C'est des équipements qui sont normalement assez bien subventionnés, mais il y a toujours un reste à charge pour la commune qui est important. Et ça, pareil, ça fait partie des choses qu'on va mettre dans l'équation du PPI. Aujourd'hui, pour répondre très clairement, il n'y a pas de projet précis, mais je ne voulais pas éluder la question, c'est le sujet qu'il faudra faire sur ce terrain comme investissement prochain. Allez-y.

Madame Parnetzki :

J'ai bu vos paroles au stade, sachez-le. C'est le prochain gros investissement qu'on va faire.

Monsieur le Président :

Dans le stade.

Madame Parnetzki :

Non, vous n'avez pas dit le stade, parce que je vous ai enregistré.

Monsieur le Président :

Aussi.

Madame Parnetzki :

Désolée, aussi. Vous avez dit que c'est le gros investissement dans la ville. Je me suis dit : "Ça va prendre des années." L'école, il faut compter dans cinq, six ans, si ce n'est pas plus. Le plus gros investissement, ça va peut-être être la place avant la fin de votre mandat. Je me dis : "Le stade, ça va faire dans 10 ou 20 ans." C'est pour ça que je voulais savoir si on ne peut pas le faire un petit peu avant, dans les années qui vous restent. Merci.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas l'année pour l'instant.

Madame Parnetzki :

À moins que vous soyez réélu, bien sûr, attention. Mais là, pour l'instant, c'est en 2026.

Monsieur le Président :

La question suivante : "Piscine, où en êtes-vous ?" Il est parti afficher des documents.

Madame Parnetzki :

Vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur le Président :

Si, je vous ai répondu que je n'avais pas l'année pour l'instant, c'est dans le PPI, on regardera. Le prochain chantier qui reste à faire vraiment dans le Stade Gayant, il y a des choses qui ont été faites ces dernières années, y compris avant 2020, c'est vraiment ce terrain, on en est bien conscients et c'est une prise de conscience collective qu'on a depuis quelques années. Sur la piscine, comme j'ai des documents à afficher, je vais attendre que Monsieur Delaby soit revenu pour l'afficher. Je vais passer à la question cinq. "Dans votre programme électoral, dans la rubrique, assurer à la fois plus de transparence cette proximité, vous annoncez : chaque année, des habitants pourront participer aux commissions de logement afin de garantir une transparence totale sur le processus

d'attribution. Nous voudrions savoir si cette commission a été mise en place et si elle fonctionne."

Madame Frasca :

En effet, dans nos objectifs du mandat, nous avons évoqué l'idée de faire participer chaque année des habitants aux commissions de logement. Dès ma prise de fonction, en tant qu'adjointe au logement, j'ai téléphoné à Madame Fenain qui était vice-présidente du logement à Douaisis Agglo afin de connaître le déroulement exact de cette commission de logement. Et j'ai constaté que cette instance se déroulait de façon très stricte et cadrée. Il y a des administrateurs désignés par le bailleur, la DDTM qui est présente, le Douaisis Agglo, les communes se réunissent de façon très régulière et les habitants ne sont pas autorisés. Chaque dossier est étudié scrupuleusement et les administrateurs déterminent les différents rangs d'attribution. Aussi, je vous invite à relire le WAZ'info que j'ai mis en juillet 2021, le 301.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas la peine, je l'ai lu et je sais comment ça fonctionne, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Président :

Et la deuxième partie de la question.

Monsieur Michon :

Je tire la conclusion que vous avez fait une proposition intenable et vous l'avez faite sans vous renseigner si c'était possible. Point barre.

Madame Frasca :

Monsieur Michon, je suis d'accord avec vous, mais à l'époque on était un groupe. Certaines personnes étaient avec nous quand on a fait les engagements. Donc on n'était pas les seuls.

Monsieur le Président :

Donc ce n'est pas de votre faute.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Michon, je vais vous répondre.

Madame Frasca :

Je dis bien que c'est ma faute, mais il ne faut pas oublier...

Monsieur le Président :

Un à la fois, Madame Frasca et Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Michon, je vais vous répondre. On va être très clair. Les minibus, c'est nous. Les bourses au mérite, c'est nous. Le fait que le côté social soit parti, c'est à peu nous qui sommes partis. Si par contre vous parlez de l'équipe de traite, oui, elle est là-bas.

Madame Frasca :

Et les passe-droits au logement, c'est nous.

Monsieur le Président :

N'allez pas sur ce terrain-là.

Je coupe le micro, si ça continue. On a réussi à faire un conseil municipal assez digne et je vous en remercie. Ce n'est pas le moment de dérapier. Monsieur Michon, attendez, je vous remets le micro. On conclut là-dessus et on passe à la suivante.

Monsieur Michon :

Quelles que soient les raisons, ce n'est pas moi, c'est l'autre, je m'en fous. C'est au nom de votre liste dans laquelle vous êtes encore, et Monsieur le Maire aussi, qui avait fait cette proposition. Je vous avoue que quand on a bâti notre programme, certains membres de la liste nous ont fait des propositions à mettre dedans. Je les ai refusées, expliquant que c'était impossible de les réaliser. Certaines où je n'étais pas sûr, je me suis renseigné. Je voulais simplement aujourd'hui qu'on dise : il faut éviter de partir à l'aventure. On acte pour cela.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je voudrais quand même dire que le chevalier blanc, maintenant que vous êtes, puisque vous, vous êtes tout blanc et tout clean, et qu'il n'y a pas de souci, on reviendra sans doute dans pas longtemps sur quelques sujets, côté logement. Et n'oublions pas aussi que le doute a subsisté jusqu'au dernier moment, jusqu'à la nomination quand même de Madame Frasca sur le poste au logement. Ce n'est pas pour rien.

Monsieur le Président :

C'est quoi ? C'est sous-entendu ?

Madame Poulain :

Ce n'est pas sous-entendu, c'est la réalité. C'est qu'il y avait des discussions sur l'attribution du poste d'adjoint au logement.

Madame Frasca :

Oui, comme tous les élus.

Madame Poulain :

Non, pas comme tous les élus. Il y a eu des tractations. C'est que tu ne devais pas y être, Annie. Tout de suite, quand on parle le langage courant et le français, ça parle mieux. Quand on parle le langage policé, on comprend tout de suite moins bien.

Madame Frasca :

Ils ne voulaient pas que je sois au logement ?

Monsieur le Président :

Il restait une partie sur cette question : "Nous demandons qu'une réunion de la commission grand projet soit convoquée avec à l'ordre du jour, point sur le relogement des habitants des bâtiments de rue de la Paix, Cité Dincq, information sur le projet de reconstruction." C'est ce qu'on a évoqué tout à l'heure. On vous le proposera, je pense qu'il y a une prochaine commission grand projet d'urbanisme qui viendra vite sur la zone Pontac, de faire un petit point à ce moment-là. Pareil, sans rentrer dans le nominatif, on a déjà apporté une partie de la réponse tout à l'heure. La quatrième question. Il faudrait ouvrir le document qui s'appelle, Point piscine. Merci. Il a été encore retouché dans l'après-midi. Vous l'aurez dans la soirée ou demain matin dans vos boîtes mail. Voilà ce à quoi on est parvenu comme négociation, discussion. Je remercie les personnes qui ont travaillé là-dessus pour pallier la fermeture de la piscine d'Auby pour une durée indéterminée. On en avait parlé la dernière fois. C'est une question qu'il y a dans les deux groupes d'ailleurs, donc c'est bien. De toute façon, je vous avais promis de vous en parler. Je voulais vous envoyer un document avant, mais vous voyez, ça a encore bougé aujourd'hui. Mais là, normalement, on arrive sur quelque chose de stable, où on va chercher avec Auby tous les créneaux disponibles à Sin-le-Noble et à Douai, qui restaient sur le temps scolaire. Tous, Auby et Waziers vont se les partager. Il n'en reste plus un a priori. La ville de Sin-le-Noble fait un effort particulier, ils s'y retrouvent, ils nous font payer, sur l'ouverture, le lundi, la piscine Tournesol de Sin-le-Noble est fermée le lundi actuellement, et pour accueillir Auby et Waziers, ils vont ouvrir le lundi. Elle va être privatisée pour les deux villes permettant d'accueillir trois créneaux de deux classes par créneau, le matin et l'après-midi. Nous, Waziers, sur Sin-le-Noble, ce sera l'après-midi, le lundi. Vous avez les créneaux, c'est caché par le luminaire ici, mais vous voyez, de 14h à 14 h 40, de 14 h 40 à 15 h 20, 15 h 20 à 16 h. Et voilà la répartition sur trois périodes. Donc l'idée, c'était si on arrive à démarrer, mais ça semble compliqué, avant les vacances de la Toussaint, on le fera. Sinon, ça se fera juste après. Ça, c'est pour Sin-le-Noble, on prend tout le lundi là-bas avec nos maîtres nageurs qui vont passer une partie de leur temps, ça doit encore être discuté en CST, mais qui passent une partie de leur temps sur le bord du bassin à accompagner les enfants, et puis une partie de leur temps à faire d'autres missions. Sur Douai, ça c'est jusqu'au 9 février, après ça doit changer, le mardi, le jeudi, le vendredi, je ne vous lise pas tous les créneaux. Là, c'est une classe à la fois, donc c'est un petit peu moins intéressant parce que quand il y a deux classes qui partent, on remplit un bus. Là, ça coûte un tout petit peu plus cher d'aller à Douai finalement par rapport à ça. Mais ça nous permet, en synthèse, d'envoyer toutes les écoles primaires de la ville qui auront un cycle

d'apprentissage complet avec cette organisation. Je continue sur les associations sportives. On a deux créneaux pour le club de natation jeune à Sin-le-Noble et deux créneaux pour le club de natation adulte également à Sin-Le-Noble. On va ouvrir tout de suite le deuxième document, mais on pourra revenir à celui-ci s'il y a d'autres questions. 6 000 finances, la simulation pour cette organisation. Sur Sin-Le-Noble, la ville de Waziers aurait en coût, parce qu'on est à 60 euros de l'heure par classe, c'est la délibération Douaisis Agglo qui, de toute façon, s'impose à nous et aux communes, qui permet à Douai et Sin-Le-Noble de continuer à toucher les 40 000 euros pour les maîtres nageurs qu'ils touchent. Il n'y a pas d'accord particulier, si ce n'est la bonne volonté de nous trouver des créneaux et de rouvrir le lundi. Donc, avec un coût par classe et un coût pour le transport, qui fait que sur Sin-Le-Noble, pour les scolaires, sur les 27 ou 30 semaines de période scolaire, on est à peu près à 22 000 euros pour la commune. Et pour les associations sportives, on arrive à négocier un petit peu le tarif, parce qu'on n'a pas de surveillance du tout. Nous, on a la surveillance plus la pédagogie, c'est-à-dire qu'on a un maître nageur qui va aller avec les enseignants, ça évite de réquisitionner deux enseignants, et sinon ça serait trop compliqué pour les directeurs d'école et les enseignants. Donc, sur les clubs sportifs, ça fait un coût de 4 800 euros pour les quatre créneaux pour 30 semaines. Et sur Douai, on a un peu moins de créneaux, comme je vous expliquais tout à l'heure, mais il y a presque autant de transport, donc ça donne un coût de 15 002 euros sur une organisation sur l'année scolaire. Ça fait un total de 36 800 pour les scolaires. Si on rajoute les associations, on est à un petit peu moins de 42 000. Et si on met juste la part du temps des maîtres nageurs sur ces activités, on ajoute 7 500 euros environ. Ça prend du temps de pédagogie, mais un petit peu de temps avant pour qu'ils puissent accompagner dans le bus, etc. Mais bien sûr, le reste du temps, ils feront d'autres missions, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Ça fait un coût pour l'année scolaire d'environ 50 000 euros, location des créneaux de collectivité, location des bus pour y aller et salaire des maîtres nageurs. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, je vais attendre d'avoir les documents pour les analyser et intervenir. Donc, au prochain conseil, j'interviendrai sur cette question-là quand j'aurai dans les mains les documents.

Monsieur le Président :

De toute façon, il faudra probablement qu'on délibère pour passer les conventions, mais là, au moins, vous avez un aperçu et vous l'aurez dans vos boîtes mail demain. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste pour comprendre, vous avez parlé jusque février et là, vous dites que c'est le prix pour l'année.

Monsieur le Président :

Dans les dates, les créneaux qu'on a, avec certitude pour l'instant, c'est en février, mais après, il faut voir avec les autres écoles quels sont les horaires. On ne pouvait pas, dans le document qu'il y avait avant, vous mettre les horaires.

Monsieur Bachiri :

Mais le coût que vous nous donnez, c'est un coût qui va jusqu'à la fin de l'année ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Bachiri :

Et par contre, ça veut dire quoi ? C'est un prorata alors, pour le coût ? C'est un prix négocié pour l'année, mais si on s'arrête en février ?

Monsieur le Président :

Non, ce n'est pas le coût négocié pour l'année, c'est le coût quand on fait la multiplication des créneaux. On a fait une simulation pour Douai jusqu'à la fin de l'année scolaire, donc jusqu'en juin.

Monsieur Bachiri :

Et on peut s'arrêter ?

Monsieur le Président :

Et on peut s'arrêter. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste une question pour bien comprendre. Le lundi, Sin-Le-Noble réouvre expressément pour les deux villes, avec nos MNS qu'on met à disposition chez eux ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

Donc c'est ça qu'on devra passer en conseil ? Une délibération de mise à disposition au niveau des piscines de Sin-le-Noble et de Douai ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. De leur côté, normalement, ils n'ont pas besoin de délibérer, mais du nôtre, il faudra sans doute qu'on délibère pour passer la convention.

Madame Poulain :

Comment est-ce qu'on peut délibérer alors que ça va démarrer au 3 octobre ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je vous ai dit. De toute façon, on l'avait travaillé sur les documents de démarrer avant la Toussaint, mais ça sera sans doute après la Toussaint. Sur vérification, on n'est pas tout à fait sûr qu'il fallait faire un conseil municipal, mais on va le faire. On démarrera juste après. Je remercie encore les maires de Sin-Le-Noble et de Douai, Frédéric Chéreau pour Douai, Christophe Dumont pour Sin-Le-Noble, les agents qui ont travaillé là-dessus sur l'organisation pratique, les responsables de bassins de chaque côté et puis les DGS de chaque ville qui ont finalisé aussi les discussions. Voilà pour les questions d'Agir pour Waziers. Les questions, Engagés pour Waziers.

Madame Poulain :

Peut-être les questions orales du dernier Conseil municipal si on va dans l'ordre.

Monsieur le Président :

Pour le prochain conseil ?

Madame Poulain :

Non, les questions orales qu'on a posées au dernier conseil.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. Je prends votre document parce qu'elles étaient reprises dedans. Il faut juste que je le retrouve. J'ai beaucoup de documents sur la table. Sur les questions orales du 7 juillet. Monsieur Moreaux n'est pas là sur la liste des besoins matériels sur les directeurs d'école. Elle n'a pas encore été transmise. Il en a parlé à madame Margonelli et la question a vraiment bien été posée. On va les relancer. Après, c'est pour eux que le confort sera là. On n'a pas oublié, mais pour l'instant, on n'a pas reçu, donc on ne peut pas vous la transmettre. Sur la demande de visite officielle de la piscine municipale, normalement, hier soir ou ce matin vous avez eu une convocation pour une réunion pour la commission sur l'avenir de la piscine.

Monsieur Michon :

Je ne vais pas vous lire la convocation, mais dans la convocation il est indiqué qu'on doit avoir les vêtements adéquats pour visiter et qu'on va nous remettre un casque. Est-ce qu'il y a danger à aller visiter la piscine ? Est-ce que je dois prendre ma salopette, mes chaussures de sécurité ? J'ai été surpris de la formulation.

Monsieur Zaïr :

Si je peux vous répondre, je pense qu'on va aller dans les gaines techniques, c'est pour ça.

Monsieur le Président :

C'est pour vous permettre d'aller dans les gaines techniques. Les bottes, on ne va pas vous les fournir.

Monsieur Michon :

Quelle est la tenue intéressante pour y aller ?

Monsieur le Président :

Je pense qu'il ne faut vraiment pas du propre, parce qu'effectivement c'est assez humide, c'est de la glaise.

Monsieur Michon :

Faut que je mette mes bleus. Depuis tout le temps que je ne les ai pas mis.

Monsieur le Président :

Sur les conclusions du PPI, j'ai expliqué le PPI tout à l'heure. Le grand livre des comptes...

Madame Poulain :

J'ai une remarque sur le PPI. Parce que oui, effectivement, vous en avez parlé tout à l'heure, je vais juste ajouter que vous avez lancé le PPI en juin, alors qu'on vous le réclame quand même depuis x temps, et que vous y travaillez depuis le début du mandat, je le rappelle, que vous avez déjà lancé les maîtrises d'œuvre pour les grands projets, donc vous dépensez déjà de l'argent sans savoir si ça va rentrer dans le budget. Et ça, pour moi, c'est un danger imminent sur les finances de la ville. Je n'irai pas plus loin, mais on y reviendra. Et par contre, je comprends, puisqu'on l'a vu dans les décisions directes, que c'est arrivé maintenant, vous nous avez sciemment caché, puisque les décisions directes, je vous les ai réclamées, souvenez-vous, le 7 juillet. Je vous les ai réclamées le 8 septembre, et vous l'avez balayé d'un air de dire : bah oui, on a dû simplement oublier. Mais en fait, je me rends compte que maintenant qu'on a le PPI, ça vous permet de donner les réponses, puisque maintenant vous avez les réponses, qu'en fait, vous nous les avez sciemment cachées, les décisions directes.

Monsieur le Président :

Je ne comprends pas pourquoi vous dites ça.

Madame Poulain :

Vous avez obligation de donner les décisions directes depuis le dernier Conseil municipal à chaque Conseil municipal.

Monsieur le Président :

Sur celui du 8 septembre ?

Madame Poulain :

Vous l'avez signé le 9 juin. On a quand même eu un Conseil municipal le 7 juillet, le 8 septembre, sur lequel on vous a questionné sur le PPI. Vous saviez déjà que vous aviez missionné un cabinet pour réaliser un PPI. Vous ne nous en avez jamais informés. Pourtant,

ce n'est pas faute de vous avoir posé la question. Je vais épargner à l'ensemble du Conseil municipal et au public de vous reprendre l'historique de mes demandes, parce que ça commence à faire lourd. Je dis simplement que c'était volontaire de votre part de cacher cette information au Conseil municipal.

Monsieur le Président :

Je vous laisse libre de vos déclarations, ce n'est pas le cas. Monsieur Michon.

Madame Poulain :

C'est un constat.

Monsieur Michon :

Sur cette question, j'ai consulté le dossier, j'ai bien regardé et j'ai au moins une satisfaction. C'est que KPMG, dans son approche de la situation de la ville, marque bien que de 2015 à 2019, on a bien rectifié la situation financière de la ville et qu'on laissait une marge brute assez intéressante. Au moins, ce n'est pas mal. Ça démarre bien. On verra la suite.

Monsieur le Président :

Ça démarre bien, c'est bien.

Madame Poulain :

D'ailleurs, je vais poser une question complémentaire. Vous y répondrez sans doute la fois prochaine, mais ce n'est pas grave. Comment allez-vous organiser la restitution de ce PPI ? Est-ce qu'il y aura une commission finance spécifique ? Puisque les commissions finances ont disparu des radars.

Monsieur le Président :

C'est noté. Du coup, sur le grand livre...

Madame Charlet :

Le grand livre, j'avais dit fin septembre - début octobre. C'était prévu comme ça.

Monsieur le Président :

On est le 28. Ça, c'était le 8 septembre. Toujours les questions orales telles qu'elles sont dans le dernier paragraphe de votre document. Présentation du rapport annuel de la commission accessibilité handicap, l'article L.2143-3. Effectivement, on faisait historiquement un rapport qui était présenté à la commission accessibilité handicap, qui s'est réuni en avril. Vous avez eu le compte-rendu au mois d'août, il me semble. Donc, la question-là, c'est de le présenter au conseil municipal. A priori, on l'a regardé, il faut qu'on le passe aussi en conseil municipal. Mais du coup, on vous présentera à un prochain conseil le document qui a été passé dans la commission qui s'est faite au mois d'avril.

Madame Poulain :

C'est juste que c'est une obligation légale et que ça doit donner lieu à débat en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Sur cette question-là, je vous fournirai le plan de ce qui a été prévu pendant les différentes années, jusqu'à l'année d'ailleurs 2022 et ce sur quoi, avec ciblés les montants.

Monsieur le Président :

C'est dans le rapport Monsieur Michon. Monsieur Mascarte et madame Morantin ont dû vous le fournir, c'est dans le rapport. On s'est basé là-dessus. Vous l'aurez. C'est dans les documents de la commission travail. Sur le point suivant, c'est un petit peu la même chose. Effectivement, il aurait dû être présenté au CST avant le 30 juin et puis ensuite présenté à l'Assemblée délibérante. Il n'a pas encore été présenté au CST. Il est finalisé, il me semble maintenant, ce rapport social unique. Donc il faut maintenant attendre la prochaine réunion du comité social territorial et ça vous sera présenté au conseil municipal avant la fin de l'année, une fois que ça aura été présenté au CST. Mais on n'a pas réussi à le faire dans les temps cette année à nouveau, c'était déjà le cas l'an dernier. Sachant que l'an dernier, on avait, je crois, jusqu'au 30 septembre et la nouvelle loi l'avance au 30 juin maintenant.

Madame Poulain :

Ce n'est pas une nouvelle loi. C'était déjà prévu comme ça. Sauf qu'il y avait une dérogation pour la mise en place pour la première année. Maintenant, rapport social unique ou bilan social, entre nous, ça ne change pas grand-chose. À part, effectivement, il y a quelques indicateurs qui se sont ajoutés. Par contre, ce n'est pas une surprise pour un service RH d'avoir un bilan social annuel.

Monsieur le Président :

Le dernier point, nomination d'un référent déontologue de l'élu local obligatoire depuis le 1er juin. Vous nous aviez déjà questionnés dessus, mais je crois que vous étiez parti avant le conseil, je n'avais pas pu vous donner la réponse. Mais on avait déjà questionné à l'époque et donc on a relancé là-dessus, le centre de gestion qui ne le propose pas. Ça permet aux élus du conseil municipal de saisir... Pardon ?

Madame Poulain :

Ce n'est pas les compétences du Centre de Gestion.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait. Je vous explique un petit peu le cheminement. Ils ont un référent déontologue pour les agents, mais pas pour les élus. Et ils nous avaient invités à nous tourner vers les interco. Ce qu'on avait fait à l'époque et il n'y avait rien qui avait été prévu au niveau de l'agglo. Là, il a été nommé. Il y a un référent au niveau de Douaisis Agglo qui a été nommé. Je ne sais pas si l'information est arrivée au conseil communautaire. On n'en a pas parlé précisément là-dessus. On peut prendre une délibération pour le faire travailler aussi sur nos collectivités. Par contre, pour l'instant, il n'est pas mutualisé. C'est-à-dire qu'il faudra payer la part sur la commune par rapport à ça. On a eu l'information hier sur le fait que, effectivement, c'est des compétences très pointues. Je ne pense pas qu'on va former et trouver quelqu'un dans le personnel de la Commune pour 7 500 habitants qui soient pointu là-dessus. Donc ça a du sens de travailler avec celui de l'agglo, mais il faudra délibérer dessus.

Madame Poulain :

Ce n'est pas possible de prendre quelqu'un du personnel ? Je ne suis pas sûre. Et par contre, la prestation est plafonnée au niveau tarifaire. Donc que ce soit l'agglo qui le prenne et qui mette à disposition de l'ensemble des villes ou que ce soit la ville qui prenne le sien, j'ai envie de vous dire, peu importe, il faut juste que les élus que nous sommes puissions avoir un référent déontologue. Il n'y a rien de compliqué là-dedans en plus.

Monsieur le Président :

Non, non, non. Mais il faut conventionner avec l'agglo et délibérer pour que ça soit le cas.

Madame Poulain :

Je rappelle quand même que ça date de la loi 3DS de 2022. Donc ce n'est pas une surprise. Ce n'est pas un truc qui est arrivé comme ça. C'est pour ça que je le rappelle.

Monsieur le Président :

Sans mettre en porte-à-faux Douaisis Agglo, Douaisis Agglo n'est pas dans le temps non plus. Donc ce n'est pas évident à trouver. On va travailler avec Douaisis Agglo, on va délibérer en ce sens. Mais de leur côté, ça vient seulement de se positionner.

Madame Poulain :

Oui, mais vous pourriez prendre l'initiative, maire de Waziers, de proposer un référent. Voilà, c'est tout. Vous confondez. Vous n'êtes pas systématiquement obligé d'attendre que l'agglo vous donne un (inaudible) pour...

Monsieur le Président :

Au mois d'avril, quand on leur avait parlé, on savait qu'ils allaient y travailler. Ça tombait sous le sens qu'on allait travailler avec celui de l'agglomération. Ensuite, les autres questions écrites d'Engagés pour Waziers. La première, créneau piscine, je pense que j'ai répondu intégralement avec ce que je viens de vous présenter. On la mettra dans le PV. Je ne la relis pas, elle est ici à l'écran, mais je vous promets de la remettre dans le PV. La question numéro deux, marché de travaux, Place Bordeu, j'ai donné un petit peu d'éléments tout à l'heure, mais j'en donne un petit peu plus. Monsieur Zaïr et monsieur Mascarte étaient là à cette commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 22 septembre. On n'a pas validé le projet le 22 septembre et je ne devais pas signer le 27. On s'est donné rendez-vous, je crois que c'est le 13 octobre, pour une nouvelle réunion de la commission. On avait bloqué la date pendant la réunion. Oui, Monsieur Zaïr. Allez-y.

Monsieur Zaïr :

Vous allez plus loin dans les explications ou j'attaque tout de suite sur ce que j'ai constaté de la réunion ? OK. Donc là, moi, j'avais la réflexion sur les travaux qui devaient être réalisés sur le carrefour Célestin Dubois et rue Pasteur, ainsi que derrière, là, sur la rue Gustave Deloeil, notamment à proximité du gymnase Antoine Coët. À la suite de la participation à la commission d'appel d'offres et à mes questions posées aux élus présents, donc vous étiez là, il y avait aussi le cabinet Tesson et notamment monsieur Ferez qui était là à titre informel, il m'a apparu clairement que les travaux n'ont pas pris en considération le futur besoin en matière de canalisation pour une éventuelle création d'un réseau de chaleur, chaudière de cogénération, qui pourrait être installée au niveau de la piscine. Il est regrettable que dans la planification de ces travaux, la gestion des infrastructures n'ait pas été suffisamment prise en compte. Ces travaux représentent un investissement substantiel de 800 000 euros. Il est crucial de prévoir déjà ces canalisations ou alors tous ces flux qui vont arriver si le projet part de la piscine. Parce que là, on parle en gros du carrefour qui est juste là, qui donne accès, alors si jamais on met cette chaudière de cogénération à la piscine, on alimente Guironnet, on alimente la bibliothèque, on arrive au carrefour pour alimenter la mairie. Mais là, vous faites les travaux, vous grattez, vous mettez un macadam, on va y revenir sur ces travaux, c'est clair, c'est net. Ensuite, le passage pour aller, on peut aller au stade de foot. Ici, là derrière, on peut aller directement à la salle de sport qu'il y a là. Toujours pareil, quand je pose des questions, c'est, je gratte le macadam et je refais du macadam. Ça, c'est ma première réflexion, c'est-à-dire que dans votre PPI, il va manquer une grosse somme. Tous ces préparatifs-là, vous allez faire des travaux à la va-vite et après, on va revenir dessus si on met une chaudière de cogénération. On est bien d'accord, ça, vous n'y avez pas pensé. Maintenant, je vais revenir au niveau de la sécurité. J'étais secrétaire du club AJP Waziers. À une période, quand les voitures étaient stationnées le long du trottoir, les gamins, quand ils sortaient là, parce qu'il y a beaucoup de flux, USM qui va à l'AJP Waziers ou les jeunes de l'AJP Waziers qui sortent de là, vous allez créer du parking. Alors je ne sais pas pourquoi, parce qu'il y a toute la place qui est là, tout va bien, mais bon ! Vous allez créer du parking, je peux vous dire, quand les gamins sortent du stade, entre les voitures, on ne voit pas bien. C'est-à-dire que là, moi, je sais qu'à une époque, la réflexion était l'ancienne majorité, je ne vais pas leur jeter des fleurs, mais on a mis des piquets pour ne pas que les gens se stationnent là. Pourquoi ? Parce que les gamins, c'était dangereux de laisser des véhicules là. Et il y a un passage... Je ne sais pas, au niveau de l'USM, il y a beaucoup de jeunes qui viennent là, que ce soit en club ou pas.

On avait pris la décision à l'époque de dire : "Il ne faut pas mettre de voitures là." Là, vous allez y mettre des voitures.

Monsieur le Président :

Je vais donner deux réponses, plus la réponse à la question initiale quand même. Sur ce dernier point-là que vous venez d'évoquer, quand on regarde à quel point le parking du CCAS, comme on l'appelle tous, est rempli, je me dis que plus on a des places proches, plus c'est intéressant quand même pour les gens, parce que les gens n'utilisent pas beaucoup... Oui ?

Monsieur Michon :

Ce sont des sportifs.

Monsieur le Président :

Oui, oui, ce sont des sportifs. Donc, je pense que ce besoin de place tout proche va répondre à certains besoins et je pense que justement, aujourd'hui, on traverse un petit peu n'importe comment, parce que la plupart des gens sont sur la place Bordeu, et pour aller au stade Allende, je ne dis pas l'US Mineur ou AJP, je dis plutôt le nom du stade, le stade Allende, aujourd'hui, ce n'est pas hyper bien fait. Et là, ce qui est prévu dans les travaux, c'est un accès qui sera facilité. Ça, je laisserai peut-être monsieur Ferenz, qui connaît mieux les aspects techniques que moi là-dessus.

Monsieur Zair :

Mais je veux juste dire que si vous mettez des voitures en stationnement là, il y a vraiment un risque pour les gamins. Voilà, c'est tout. Vous le faites, vous le faites. Mais je vous dis, pourquoi ? Parce qu'il y a une expérience qui a été tirée de ça. C'est-à-dire que nous, les véhicules, on les stationnait sur le trottoir. Et il n'y a pas de visibilité. Les gens, quand ils arrivent là... Ou vous mettez un dos-d'âne et là, on sera tranquilles.

Monsieur le Président :

Parce que ça n'était pas organisé, peut-être, à l'époque aussi. Là, ça sera des vraies places organisées. Non, mais organisées dans le sens où c'était sur le trottoir directement, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Mohamed, tu sais bien qu'on n'a pensé à rien nous même. Il faut le savoir.

Monsieur le Président :

Sur le deuxième point, sur le réseau de chaleur, parce que moi, je peux... Votre remarque-là, vous étiez à la commission d'appel d'offres quand vous êtes parti en disant : "Non, mais ça, je ne vais pas le dire. Je ne vais pas signer le PV. Je ferai des remarques en conseil municipal." Donc, vous voyez que quand on fait des réunions de commission, et là, je pense que vous aviez le technicien, le cabinet Tesson pour le citer, qui était là, on aurait

pu évoquer ces sujets-là directement avec vous. Vous ne l'avez pas fait en disant : "Je ne vais en parler en conseil." On en a quand même parlé. On s'est dit, mais qu'est-ce qu'a pu vouloir dire monsieur Zaïr ? Donc, on s'est dit que c'était peut-être ça que vous lui direz. Donc, on n'a pas senti d'inquiétude particulière.

Monsieur Zaïr :

Écoutez, je vais vous dire. Honnêtement, là, il y a quelque chose, c'est fort de café quand même.

Monsieur le Président :

Pourquoi ?

Monsieur Zaïr :

Bien sûr, vous y avez pensé. Mais honnêtement, vous n'y avez pas pensé du tout. C'est ça le souci, c'est quand vous me parlez de commission, déjà, on n'en parle pas. Là, vous arrivez avec un dossier pour signer, pour dire : "OK, on va faire les travaux." Ce n'est pas à ce moment-là qu'on en parle. Normalement, c'est les commissions de grands travaux ou de travaux et puis, à ce moment-là, on donne nos explications. Parce que si on vient à Guironnet, si on n'avait pas assisté à cette réunion à Guironnet, mais vous faisiez quoi là ? Vous grattiez. Et puis, tout ce qui était enfoui, vous ne le faisiez pas. Maintenant, je vais revenir aussi sur Guironnet, parce que là, derrière, justement, dans cette commission, vous m'avez dit : "On négocie avec le Département." OK, il va la faire. Enfin, espérons qu'il la fasse.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas dit ça. J'ai pris beaucoup de précautions.

Monsieur Zaïr :

Moi, je vais aller plus loin. Je vais dire, allez, OK. Je ne sais plus comment il s'appelle. Monsieur Poiret, il va nous la payer. Je vais vous dire, il ne va pas la payer. Parce que Poiret, il va peut-être faire 200 mètres de voiries, mais derrière, il va nous enlever 800 mètres ou un kilomètre de voiries et il va déclasser des routes en départemental. Il faudra bien réfléchir à ça aussi.

Monsieur le Président :

Mais ça, la réflexion, tout à l'heure, ça a été un petit peu évoqué par monsieur Michon dans le PADD. Il faut reréfléchir aux départementales en général sur la Commune et celle-ci en fait partie. Il y a des précédents où, je le dis, je le répète, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on a la rue Coët qui a été mise en sens unique il y a quelques dizaines d'années. Mais de l'autre côté, ça n'a pas été fait. Donc on a le début de la rue Guironnet qui s'appelle techniquement la rue Deloeil, puis l'avenue Guironnet, et la rue Faidherbe à la fin, qui sont en sens unique et qui sont de fait des départementales, mais qui sont entretenues par la commune. Donc ça, on discute avec le Département pour voir comment on peut régulariser ça. Il y a eu des précédents. Après, c'est une discussion toute naissante. Et puis, je veux

dire qu'il n'y a aucun engagement du président du Département là-dessus. Donc là, vous en parlez en conseil municipal, ça devient public. La presse pourra peut-être en parler. Il sait, je lui ai parlé du sujet, mais rien n'est acté ce soir. Mais pour revenir sur le réseau de chaleur, la restitution sur le réseau de chaleur n'a pas encore été faite. Mais depuis le départ, on sait que de toute façon, en centre-ville, c'est un des scénarios les plus intéressants et les plus probables, puisqu'il y a l'Hôtel de ville, tous les bâtiments que vous avez dit, on partage tout à fait ça. Un prestataire d'énergie précédent nous avait déjà fait une mini étude avant que celle de l'ADEME et d'ITHEM CONSEIL vienne travailler là-dessus et qui nous sera présenté prochainement. Déjà, si un tel projet se monte, ça va prendre plusieurs années. Et ça ne semble pas impossible, tel que c'est fait au niveau du croisement, de pouvoir ne pas abîmer. Si un jour il faut passer des canalisations derrière, on pourra le faire sans que ça remette complètement à zéro le projet.

Monsieur Zaïr :

Vous ne me parlez pas d'un forage dirigé, là ?

Monsieur le Président :

Pardon ?

Monsieur Zaïr :

Parce que là, si jamais on vous a parlé d'un forage dirigé, attention, ça coûte une blinde. Voilà, c'est tout. Après, derrière moi, je ne sais pas comment, sans démolir la voirie. Donc là, c'est ce que vous êtes en train de dire ?

Monsieur le Président :

Ah non, non, non. Je ne dis pas ça. Je dis que sur la partie trottoir, etc., ça peut se faire pour qu'il n'y ait pas de discontinuité. Si un jour il y a un trou à faire, que ça soit sur une partie où ça soit propre et net.

Monsieur Zaïr :

Il faudrait bien qu'il traverse la route.

Monsieur le Président :

Et je réponds sur le dernier point, puisque c'était la question du départ, c'est que, du coup, je l'ai évoqué tout à l'heure, on se revoit le 13 octobre entre deux, parce que là, on était 100 000 euros au-dessus du budget. Donc on essaye de négocier pour retomber pile au minimum requis pour avoir le PTS du département qui nous a été notifié 200 000 euros. Et il faut qu'on soit, à minimum, à 515 000 euros de travaux. Là, on était à 630 000, quelque chose comme ça, donc 115 000 au-dessus. Donc on va voir à quel point. Moi, mon souhait, c'est qu'on arrive à 515 000. Et encore une fois, après, il y a les deux autres choses que j'ai indiquées tout à l'heure, mais je le redis maintenant, sur le PPI d'une part, et sur le filet de sécurité où, pour l'instant, on n'a pas encore la confirmation. Donc, tout ça, ça fait que dans les trois semaines qui viennent, beaucoup de choses vont jouer. Madame Poulain, monsieur Bachiri, et Monsieur Michon avaient une remarque tout à l'heure.

Madame Poulain :

Juste pour résumer, donc vous n'avez effectivement pas prévu un passage pour le réseau de chaleur en dessous des travaux que vous allez faire. C'est-à-dire que demain, il faudra quand même démolir une partie, même si c'est juste un forage dans un trottoir ou etc. Si vous faites effectivement le réseau de chaleur, vous n'anticipez pas les travaux qu'il y a à faire aujourd'hui dans votre projet de la Place Bordeu.

Monsieur le Président :

Deux choses. Si on fait un réseau de chaleur, il y a des centaines de mètres dans la ville où il va falloir faire des tranchées, des trous. Donc ça va dénaturer pas mal la ville, pas seulement à cet endroit-là. C'est la première chose et la deuxième, c'est si jamais dans les prochaines semaines, le réseau de chaleur s'avérerait vraiment une opportunité exceptionnelle, moi, je commence à avoir un petit peu de doute. L'énergie a un petit peu rebaisé, etc. On va voir, on va voir les résultats. Dans ce cas-là, on pourra peut-être voir pour négocier, parce que, apparemment, on peut passer des débuts de gaines ou des choses comme ça qui permettraient de faciliter le travail plus tard. On verra. Si ça coûte 10 000 euros de faire ça et qu'on n'est pas sûrs, on ne le fera pas. Mais si c'est un surcoût modéré, on pourra peut-être faire un avenant à ce moment-là. Mais ça, tant qu'on n'a pas de certitudes sur le RCU, on ne peut pas le faire. Tu veux compléter ? Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

Moi, ma réflexion, on était surtout, vous donner un AMO. Le problème, c'est que vous avez 10 000 AMO. Moi, j'en vois partout. AMO, et puis derrière, c'est ce que j'ai posé à Tesson, j'ai dit : "Est-ce que vous avez tous les projets de la ville de Waziers ?" Il m'a répondu non. Donc derrière, lui, comment voulez-vous qu'il vous réponde ? Parce que lui, quand il fait ses études, derrière, il va vous dire : "Attendez ! Si vous mettez ce genre d'outils là-bas, il va falloir prévoir ça." Le problème, c'est que toutes les AMO que vous avez, celles qui font ça ne savent pas ce que l'autre fait. Donc forcément, derrière, il n'y a pas de connexion entre les gens.

Monsieur le Président :

Ça, ce n'est pas vrai. La question numéro trois, c'est,... Monsieur Bachiri et monsieur Michon, excusez-moi.

Monsieur Bachiri :

Moi, je voulais juste revenir par rapport à la remarque de monsieur Zaïr concernant les voitures que vous voudriez remettre sur le trottoir. Il faudrait juste, d'abord, deux, au niveau sécurité, c'est vraiment le truc qu'il ne faut pas faire. Laissez cette route hyper visible, c'est la rue la plus passante de Waziers. Je vous le rappelle. Et maintenant, passez là-bas, c'est une rue qui est mal éclairée. Et retenez aussi que vous avez un projet que nous ne sommes pas d'accord, que n'appuyons pas et nous appelons même nos neveux à ne pas le faire, vous voulez remettre la circulation à contresens à partir de ce carrefour. Ça veut dire que

vous allez remettre un flux de circulation dans ce sens-là des enfants qui vont en face. On est bien là ? On est bien ? Des enfants qui vont traverser deux stades Allende pour aller vers le stade Gayant parce que leurs vestiaires sont là-bas. Vous allez les refaire traverser pour retraverser le parking sur lequel vous rectifiez le sens de circulation pour les ramener sur le parking. On est bien là ? Ça va ? On est réveillés ? Ça va ?

Monsieur Ferenz :

Le flux LM est le même.

Monsieur Bachiri :

Non, il n'y en a pas. Il n'y a pas de flux aujourd'hui.

Monsieur Ferenz :

Mais si, il y a le flux qui est existant et les personnes qui veulent traverser, ils vont traverser là. Ça, c'est un faux problème.

Monsieur Bachiri :

Ne soyez pas agacé quand on vous fait des remarques. Vous n'avez pas pensé, je vous dis simplement.

Monsieur Ferenz :

Non, non, c'est un faux problème. Autant le stationnement des voitures, ça s'entend et il faut regarder. Il n'y a aucun problème. Mais là, sur le sens de circulation, c'est faux.

Monsieur Bachiri :

D'abord, vous ne me laissez même pas finir. Je vous fais la démonstration que c'est vous qui avez faux. Regardez bien, le sens de circulation aujourd'hui, quand les enfants sortent du stade Allende pour aller vers le stade Gayant pour récupérer leurs vestiaires. Les voitures, elles sont comment aujourd'hui ? Elles sont dans le sens où les enfants sortent, les phares éclairent. Laissez-moi finir. C'est compliqué chez vous. Laissez-moi finir. Agacé, parce que le projet ne tient pas la route ? Il fallait travailler.

Monsieur Ferenz :

Non, non, je laisserai terminer s'il n'y a pas de quiproquo. Soyez clair sur le sujet. Mais pas besoin de faire des remarques désobligeantes.

Monsieur Bachiri :

C'est vous qui coupez. Laissez-moi terminer, bon sang, ce n'est pas possible. Le flux de circulation, on va avoir des enfants qui vont croiser des voitures dans l'autre sens. Ils peuvent être pris par les deux sens de voitures. Un sens de circulation entrant et un sens de voitures dans l'autre sens. Vous vous rendez compte de ce que vous mettez en face, là ?

Des enfants qui pourraient être au milieu de deux flux de voitures, un entrant et un sortant. On est bien en sécurité ? On est bon, là ?

Monsieur Ferez :

Je pense sincèrement que vous avez oublié comment a été fait le plan.

Monsieur Bachiri :

Je pense sincèrement que vous n'aimez pas les enfants.

Monsieur Ferez :

Alors ça, c'est une insulte. Je n'admets pas ça. Comment se passe la réflexion ? Comment faire la réflexion ? Soyez honnête, attention.

Monsieur le Président :

Calmez-vous.

Monsieur Ferez :

Non, non. Parce que quand on fait des réflexions de ce type-là, c'est indigne.

Monsieur le Président :

Vous n'avez plus la parole. Sébastien, calme-toi. Il a besoin de (inaudible). Allez, c'est noté au PV. Vous aggravez votre cas, monsieur Bachiri. Simplement, juste rappeler quand même, qu'au mois d'avril, vous avez eu ces plans-là. Vous avez pu les prendre en photo, vous les avez regardés. Quand vous nous dites : "Vous n'avez pas pensé à tout ça", vous n'avez pas pensé à nous alerter, si vous pensez qu'on ne l'a pas fait aujourd'hui. Non, c'est tout. On va rester là-dessus. Il y a monsieur Michon. Ça fait largement plus que cinq minutes fois deux sur cette question-là. On va appliquer le règlement intérieur. Je vous ai laissé beaucoup la parole ce soir. Monsieur Michon, un point sur cette question-là, et on passe à la suite. Allez-y, votre micro.

Monsieur Michon :

Une appréciation. Très calmement, monsieur Ferez, je vous dis que vous avez oublié une chose sur la place. C'est que vous fermez la voirie. Vous fermez la voirie. Je ne me trompe pas. Vous n'avez pas changé les plans depuis. Il n'y a plus de voirie. C'est-à-dire que les voitures dans les deux sens vont circuler au milieu du parking. Et ça, ça présente un certain danger. Point barre. Je ne hausse pas le ton, rien du tout. Et ça, ça me pose problème. Ça, c'est la première chose. La seconde chose, vous avez parlé des routes départementales. Vous permettrez à un conseiller général honoraire ayant siégé 21 ans au conseil général, vous dire que de toute façon, on a bénéficié pendant des années d'un réseau départemental qui n'existe quasiment plus ailleurs. Pour des raisons X et Y dont je ne vais pas m'appesantir ici, mais qu'un jour ou l'autre, de toute façon, il y aura une restriction de voirie départementale dans la ville qui permettra peut-être de reprendre en contrepartie l'avenue Guironnet. Mais je vous signale quand même que si nous étions alliés au bout des

négociations sur la suppression des ponts, c'était une opportunité qui aurait été intéressante. Vous l'avez refusé. Je veux le préciser, quand même. C'est tout.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Moi, j'ai juste quand même quelque chose qui me pose problème, c'est que votre projet de place Bordeu...

Monsieur le Président :

On s'est déjà bien expliqués sur ce problème. La question, c'était...

Madame Poulain :

Oui, mais votre argument numéro un sur ce projet, c'était : améliorer la sécurité. Je pense qu'on a la preuve, encore aujourd'hui, que vous tâtonnez. Montrez-nous en quoi ce projet... Je vous l'ai déjà demandé. D'ailleurs, je le remets dans mon tableau systématiquement à chaque conseil, que je vous transmet. Vous ne me transmettez pas les informations. Sur quoi vous justifiez la question sécuritaire ? Sur quels arguments ? Des rapports de police ? Un nombre d'accidents par rapport à la ville ? Ça, c'est intéressant. Est-ce qu'on a un état du nombre d'accidents dans la ville et leur localisation ? Ça, ce sont des faits marqueurs probants sur lesquels on peut s'appuyer. Vous lancez l'information comme si c'était parole d'évangile et qu'il fallait vous croire sur parole. Je suis désolée, mais à un moment donné, j'ai besoin de concret pour m'appuyer sur des projets. C'est ce que je vous avais demandé la dernière fois, quand vous avez essayé d'évincer... Quand vous avez évincé, d'ailleurs, le groupe Agir pour Waziers du vote. Je vous avais dit qu'il fallait, à un moment donné, reprendre les infos.

Monsieur le Président :

On a la validation des techniciens du département sur l'aspect sécurité de tout l'ensemble des travaux.

Madame Poulain :

Quels sont les rapports ? Quels sont les chiffres ? Donnez-moi des chiffres.

Monsieur le Président :

Je ne vous donne pas des chiffres, je vous donne des avis d'experts sur des situations. Et ça, plus le fait que le cabinet a bien dit à la commission... Monsieur Zaïr était là.

Monsieur Michon :

Je crois que je vais rencontrer le président du département rapidement, parce que je trouve que ces techniciens, ils prennent beaucoup de place à Waziers pour décider ce que c'est nous qui devrions décider.

Monsieur le Président :

Ils ne décident pas, ils formulent des avis.

Madame Poulain :

À un moment donné, l'avis qui nous importe aujourd'hui, c'est le vôtre. Et celui de votre équipe. Pas celui des techniciens du département. Eux font leur travail, et nous, nous sommes là pour faire le nôtre.

Monsieur le Président :

Je persiste à penser que les agents et les techniciens, c'est eux qui ont les expertises.

Madame Poulain :

Mais ils ont les expertises, nous sommes tout à fait d'accord avec ça. Par contre, ceux qui les managent, c'est vous. Pas pour le département. Pour le département, c'est l'équipe exécutive du département. Mais ici, les agents, c'est bien vous qui les managent. À un moment donné, il faut quand même que vous soyez un petit peu au courant de ce qui se passe, de la situation et de comment ça se passe, pour prendre des décisions éclairées. C'est quand même formidable.

Monsieur le Président :

Allez, question numéro trois. Je laisse la parole à Monsieur Ferez.

Monsieur Ferez :

Oui. Sur ce sujet-là, il y a eu une détection de Legionella pneumophila. Je tiens à préciser que le prestataire, aujourd'hui, a une obligation de faire des contrôles mensuels sur les températures. Et a minima, la réglementation nous demande de faire une analyse annuelle. À savoir qu'on fait deux analyses par an de présence de Legionelle. Sur ce cas-là, il s'est avéré qu'on était sur des concentrations inférieures à 10 000, mais supérieures à 1 000. Ça veut dire que, techniquement, il fallait mettre en place des actions. Mais on n'était pas dans l'obligation de fermer, justement, ces douches. La précaution a fait que la décision a été prise par le service technique, conjointement avec le prestataire, de fermer les douches, l'accès aux douches, d'engager les actions qui sont action choc thermique plus choc chimique. Et de faire une contre-analyse de Legionelle, à partir de laquelle la concentration inférieure à 1 000 UFC par litre a permis la réouverture de ces douches. Voilà. Je tiens à préciser : on était nullement dans l'obligation de fermer. On aurait pu très bien faire un choc thermique et un choc chimique pour revenir dans le nominal. La décision a été prise. Voilà.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Un point de vigilance, quand même, que m'amènent cette question et cette problématique. Coupez-moi si je me trompe, mais les réseaux de canalisation sont en commun avec la piscine ?

Monsieur le Président :

Non.

Madame Poulain :

Pas sur le réseau sanitaire.

Monsieur le Président :

Non, pas sur le réseau sanitaire. Ils sont indépendants. La chaleur oui, mais pas sur le réseau sanitaire.

Madame Poulain :

Il n'y a pas de risque de détérioration de la piscine ?

Monsieur Ferenz :

Il n'y a pas de bras mort. Non, non. C'est deux réseaux indépendants.

Monsieur le Président :

J'avais posé la même question. Question numéro quatre, marché de maîtrise d'œuvre complexe scolaire Notre-Dame. Les différents scénarios ont été présentés à la commission Grand Projet, sans association des élus minoritaires. Et le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé, à ce sujet, dans notre programme en 2020. Nous avons écrit : cette décision dépendra, point point point, surtout du souhait des habitants. À quel moment avez-vous consulté les Wazierois rois sur ce projet ? Alors, je vais mettre ce qui est entre les "point point point", déjà. Alors, à ce sujet : adopter une solution d'urgence pour la prochaine rentrée dans les deux écoles actuelles avec des travaux de première nécessité. Ça a été fait. Travailler avec le comité de pilotage constitué des enseignants, des parents d'élèves, du personnel concerné et des élus pour trancher sur la rénovation ou sur la construction d'une nouvelle école sur un terrain proche. Si jamais nous devons opter pour une nouvelle construction, nous serions très attentifs au projet retenu pour le reclassement de ce lieu chargé d'histoire. Parmi ces pistes, une maison pour les seniors, accompagnée d'un mémorial sur le passé ouvrier et minier de notre ville ; un lieu de réception ; une maison des associations, etc. Cette décision dépendra aussi des subventions qui peuvent être obtenues

dans les différents scénarios, et surtout, du souhait des habitants. Déjà, quand on donne les informations plus complètes, on a plus d'informations. Je ne vais pas réexpliquer ici. J'ai pris le support, mais il y a une réunion vraiment clé qui s'était tenue en avril sur la revue de projet qui avait été donnée au membre de la commission et qui a dû être circulée, avec un petit peu ce sentiment, comme au SCoT, comme avec le PLU tout à l'heure, au PADD, que quand on tient compte des contraintes SEVESO qui sont à côté, des contraintes UNESCO qui font qu'on ne peut pas changer la destination des bâtiments existants, la contrainte aussi sur le fait qu'on a un dédoublement de classes qui s'est imposé, systématisé, et c'est une très bonne chose pour beaucoup d'enfants de nos écoles... Le seul scénario qui tient la route en travaillant avec les différentes interventions, les différentes rencontres, je précise aussi qu'il y a un cabinet qui a rencontré énormément de monde pour travailler là-dessus, y compris des réunions avec les représentants des parents d'élèves. C'est pour ça que ce projet s'est imposé dans cette forme-là, qui vous a été montrée au mois d'avril. On a lancé, on en a déjà parlé, je vous le répète un petit peu, la consultation, et puis il y a eu une commission il n'y a pas très longtemps qui a permis de retenir trois équipes pour nous faire une remise sur les 16 qui ont postulé. C'est aussi pour ça qu'on a besoin du PPI. Ça va nous permettre ensuite de savoir, quand on aura l'avant-projet définitif, au mois de mars-avril, de savoir comment se seront positionnés la DRAC, le FEDER, la région et les autres financeurs potentiels. Voilà.

Madame Poulain :

Vous n'avez pas répondu à quelle est la place des Wazierois sur ce projet.

Monsieur le Président :

Oui, sur ce dernier point, parce que quand on relie le texte, à la fin de l'opération, c'est un peu une opération tiroir qui va prendre plusieurs années, de nombreuses années, à la fin, le bâtiment qui est utilisé actuellement par les élémentaires de Copernic sera voué à un autre usage ; puisque les maternelles seront dans l'école Chopin, comme maintenant, mais rénovée, à la fin de la deuxième phase. Les enfants qui sont actuellement en élémentaire à Copernic seront à Marie Curie. Ce bâtiment qui est inutilisé depuis 30 ans et qu'il est urgent de rénover pour que ça ne devienne pas irréversible de s'en occuper. Du coup, le bâtiment occupé par Copernic, pour l'instant, il n'a pas d'usage défini. Là, dans le marché, dans la programmation, etc., on le précise de cette façon-là. Ce qui fait qu'on aura un espace d'accueil et puis des classes qui vont rester un peu dans leur volume, mais rénovées. En fonction du projet qui se dessinera dans les années qui viennent - aujourd'hui, on ne l'a pas. On en a parlé, notamment à l'agglo, etc., avec le développement d'Eura Douai, il y aura sans doute des opportunités qui se présenteront à ce moment-là. Cette partie du bâtiment-là est intéressante, puisqu'elle est dans la partie qui est moins exposée au PPRT, qui permet de faire d'autres usages. On peut changer la destination, contrairement à Marie Curie et Chopin. Sur cette partie-là, on n'a pas consulté les Wazierois, parce que c'était vraiment là-dessus aussi dont on parlait, parce qu'il est beaucoup trop tôt pour se décider sur ce qu'on fera. Mais si vous avez des idées, n'hésitez pas à les proposer. Monsieur Michon, Madame Morantin.

Monsieur Michon :

Je vous écoutais attentivement. Si je comprends bien, il n'y a pas eu de comité de pilotage mis en place ?

Monsieur le Président :

Le comité s'est mis en place avec la société qui s'appelle Troisième Opus, qui est allée voir méthodiquement chacun des intervenants, y compris vous, en tant que précédent maire.

Monsieur Michon :

Non, non. Le cabinet qui est venu nous voir là-dessus, on n'a absolument pas parlé du projet. Ils ne sont pas venus me voir pour ça. Le premier cabinet est venu simplement nous voir pour écouter ce qu'on pensait sur le quartier. Tu étais avec moi. On n'a jamais parlé de projet, de quoi que ce soit. Non, non. Si je comprends bien, seuls les élus d'opposition n'ont pas eu droit au chapitre. Je rappelle quand même qu'à la commission, on nous a dit "voilà le package". On a fait quelques remarques, point barre. Je vous rappelle quand même que nous vous avons écrit pour faire des contre-propositions, que je n'ai jamais eu aucune réponse de votre part. Il n'y a pas eu de débat. Il n'y a pas eu de débat.

Monsieur le Président :

C'est vrai que j'avais fait part de votre courrier à l'AMO qui nous accompagne là-dessus, qui nous a fait un retour en disant : "C'est évident que ce n'est pas possible de tout remettre les enfants dans un même bâtiment à cause des dédoublements de classes."

Monsieur Michon :

Mais qu'est-ce qu'il en sait ? Il n'a pas écouté nos propositions.

Monsieur le Président :

Il a vu l'éducation nationale, il a vu la programmation réelle.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas de ça dont je vous parle. Est-ce qu'il connaissait les propositions que nous allions faire ?

Monsieur le Président :

Il avait eu connaissance de ce qui avait été fait en 2014.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas de ça dont je parle. Il y avait 2014, d'accord, mais il y avait trop de choses. Notre courrier ne date pas de 2014.

Monsieur le Président :

Il reprenait la même idée.

Monsieur Michon :

Il date du 10 mai 2023.

Monsieur le Président :

Quand j'ai lu le courrier, je me suis dit que vous n'avez pas suivi ce qui a été présenté.

Monsieur Michon :

Vous savez bien que je suis un vieux con. Je suis bête et con. Vous le savez. Je suis tellement dépassé par les choses. Vous êtes quand même extraordinaire. On vous propose de discuter, de mettre des choses... On n'a pas de réponse. Vous considérez que ce qu'on allait vous proposer, c'était de 2014. Mais de quel droit ? Vous lisez dans mes pensées ? Dans nos pensées, puisqu'on a travaillé.

Monsieur le Président :

Il n'y avait pas que ça dans votre courrier.

Monsieur Michon :

Parce qu'il y a d'autres choses, vous ne répondez pas à celles-là. La prochaine fois, je ferai un courrier bien précis pour chaque chose, et j'estime que j'aurai droit à des réponses. Non seulement on n'a pas pu discuter du projet, on n'a pas pu donner notre avis, et vous avez lancé les maîtrises d'ouvrage.

Monsieur le Président :

Le jour de la revue de projet, vous n'avez pas exprimé d'avis défavorable ou autre. Vous pouviez aussi vous exprimer à ce moment-là.

Monsieur Michon :

On a voté ? On a dit quelque chose ? On a posé des questions. Au regard de ces questions, notre groupe s'est réuni pour en discuter. Suite à cette réunion, on vous a interpellé.

Madame Poulain :

Vous êtes quand même formidable, parce que quand on vous fait des remarques, vous ne les prenez pas en compte, vous les balayez d'un revers de main, et quand on n'en fait pas, vous nous dites : "Vous auriez pu en faire, quand même". À un moment donné, il faut être cohérent. C'est soit l'un, soit l'autre.

Monsieur le Président :

On a terminé avec les questions orales et écrites de la dernière fois. Je vous propose, ce que je vous ai proposé tout à l'heure, maintenant, de passer les trois délibérations pour l'école de musique. Je note que madame Kerrar est partie. Je ne sais pas si elle a donné pouvoir. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Une petite suspension de séance.

Monsieur le Président :

Ok

Suspension de séance

Monsieur le Président :

Alors, la suspension de séance est terminée, est ce que vous avez une déclaration à faire ?

Monsieur Michon :

Oui, oui. La déclaration c'est que, bien évidemment on quitte la séance. Ce qui nous obligera à refaire une réunion dans quelques jours pour passer les trois délibérations et bien évidemment on s'en expliquera avec le directeur de la musique, du pourquoi du comment.

Monsieur le Président :

Ok, donc on ne peut pas... On va voir comment on s'organise mais je constate que je n'ai plus le quorum. Donc, merci pour les musiciens, professeurs de trompette, de piano jazz, de guitare classique.

(inaudible)

Ils n'ont pas besoin de vos petites histoires politiques à l'Espace Culturel. C'est un bâtiment qui va bien.

Monsieur Michon :

C'est vous qui le cherchez vous savez.

Monsieur le Président :

Non c'est vous qui le cherchez.

Monsieur Michon :

Non vous le cherchez.

Monsieur le Président :

Bonne soirée, la séance est terminée. Merci.